



Février 2008 - N° 62

IDENTIFICATION DES BESOINS EN LOGEMENT DES PERSONNES LES PLUS DÉFAVORISÉES PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Tableau de bord n° 5 - Bilan 2006

S'inscrivant dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, ce tableau de bord statistique a pour objectif de renforcer la **connaissance des ménages dont la situation financière, économique et/ou sociale engendre des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement décent.**

Réalisé pour la cinquième année consécutive, ce document s'appuie sur un ensemble d'informations collectées auprès d'une trentaine d'organismes ou associations. Elles sont dans un premier temps présentées par dispositif d'aide ou organisme intervenant auprès de personnes en difficulté et par problématique. Dans un second temps, **un éclairage est apporté de manière transversale sur des publics spécifiques** : bénéficiaires du RMI, jeunes, personnes âgées et/ou handicapées, demandeurs d'asile et réfugiés.

Contrairement à l'année antérieure, **2006** semble montrer de manière globale une **stabilisation, voire une légère amélioration des situations de difficultés face au logement.** C'est le cas en particulier pour les **jeunes**. On observe ainsi **moins de précarité** chez ceux entrés en FJT* ainsi que parmi les publics accueillis par la Mission Locale de Blois et les PAIO. L'amélioration du marché du travail y a sans doute contribué. Le nombre de jeunes ayant contracté un impayé de loyers de plus de trois mois dans le parc social est, par ailleurs, en léger retrait. L'accès à un logement autonome ne leur est cependant pas plus aisé : la demande formulée auprès des bailleurs sociaux est stable, la proportion de jeunes hébergés chez un tiers parmi ceux rencontrés par le service social départemental augmente de 3 points (47 % en 2006).

Plus généralement, on pointe des évolutions plutôt défavorables dans certaines problématiques. L'accès à un logement autonome s'avère toujours difficile pour une proportion non négligeable de personnes accueillies par les différents dispositifs. Le **manque (voire l'absence totale) de ressources** et l'**endettement** constituent toujours des freins majeurs. Cela n'est pas sans **conséquence sur la fluidité au sein des structures** comme l'indique l'**allongement de la durée moyenne de séjour** en CHRS ou dans les dispositifs de sous-location par exemple. A cet égard, il apparaît que des solutions à l'origine transitoire sont amenées de plus en plus à durer. Il en résulte un **amoindrissement des possibilités**

d'accueil alors que les demandes d'admission restent à un niveau élevé. Parallèlement, les structures font état de **retours au domicile familial de femmes hébergées** suite à une rupture conjugale **faute de solutions alternatives.** La mise en place en 2007 d'hébergements de stabilisation ou d'insertion devrait permettre de remédier en partie à ce problème.

Il apparaît important de souligner que parmi les ménages en situation de logement précaire rencontrés par le service social du Conseil général, la **part de ceux se déclarant sans aucune ressource augmente régulièrement.** Elle s'établit en 2006 à 26 %. Parallèlement, augmente aussi celle des ménages disposant soit de revenus liés au travail, soit d'une retraite. Concernant d'ailleurs les **personnes de plus de 60 ans**, et même si les effectifs recensés demeurent faibles, on

Des situations transitoires amenées à durer

perçoit à travers les différents repérages une **légère aggravation des difficultés liées au logement.** Les services sociaux enregistrent un plus grand nombre de demandes d'aide financière liée au logement et davantage de retraités ne bénéficiant pas de leur propre logement.

Il convient enfin rappeler la **situation particulière des enfants** victimes des situations de rupture conjugale, des difficultés d'accès ou de maintien des familles dans un logement autonome : 450 familles avec enfants, connues du service social départemental, sont hébergées chez un tiers, plus de 150 enfants ont été hébergés en CHRS.

* voir table des sigles p. 23

SOMMAIRE

Publics repérés en situation de difficulté de logement au travers des dispositifs mobilisés	2
Les personnes sans abri ou accueillies dans l'urgence	4
Les personnes bénéficiant d'une structure d'hébergement	6
Ménages à faibles ressources ou rencontrant des difficultés financières ou sociales	8
Ménages bénéficiant d'un dispositif d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement	14

Les ménages surendettés	16
Les ménages menacés d'expulsion	16
<i>Zoom sur des publics spécifiques</i>	17
Les bénéficiaires du RMI	17
Le public jeune	19
Les personnes âgées et personnes handicapées	22
Les demandeurs d'asile et les réfugiés	24

Publics repérés en situation de difficulté de logement au travers des dispositifs mobilisés

Chiffres clés disponibles par public et par nature de contact ou de demande entre 2004 et 2006

Publics	Nature du contact ou de la demande	Nombre de ménages, de personnes ou de situations identifiés					
			2004	2005	2006	Evol. 06/05	
Personnes sans abri, en situation d'errance ou de rupture (hors publics traités à part : femmes, jeunes)	Personnes rencontrées par l'Equipe mobile santé précarité de Blois	pers. sans abri	39	90	82	↘	
	Accueil à l'abri de nuit de Blois "Le Quai"	personnes	110 pér. hivernale	209	173	↘↘	
	Demandes d'hébergement enregistrées ou personnes accueillies par les CIAS / CCAS	" routards " ; personnes en perte de logement ou d'hébergement	nd	367	356	↘	
	Accueil d'urgence en CHRS (hors foyer du Limousin, cf. jeunes)	hommes	24	20	-	↘	
Femmes en situation de rupture	Accueil d'urgence en CHRS (hors foyer du Limousin, cf. jeunes)	femmes	50	59	72	↗↗	
		enfants	52	48	71	↗↗	
Personnes en hébergement temporaire susceptibles de pouvoir accéder à un logement autonome	Hébergement en CHRS (hors foyer du Limousin, cf. jeunes)	hommes	79	99	88	↘	
		femmes* enfants	50 49	66 79	74 83	ns ns	
	Hébergement dans un dispositif de location / sous-location	ménages	174	184	155**	ns	
Ménages à faibles ressources ou rencontrant des difficultés financières ou sociales en lien avec le logement	Ménages rencontrés par le service social du Conseil Général : · en situation d'hébergement précaire · disposant d'un logement stable mais ayant sollicité une intervention dans le domaine du logement	ménages	1 413	1 392	1 330	↘	
		ménages	1 535	1 448	1 333	↘	
	Bénéficiaires d'une aide financière du CIAS de Blaisois pour le logement Ménages ayant déposé une demande auprès du CIAS du Blaisois : · pour un hébergement · pour un logement	ménages		197	176	143	↘
				nd 184	119 134	40 60	↘↘ ↘↘
	Ménages entrant dans le dispositif RMI · en situation d'hébergement précaire · disposant d'un logement stable mais rencontrant des difficultés dans le domaine du logement	ménages		nd	300	320	↗
					89	71	↘↘
	Ménages ayant bénéficié d'une aide du FSL	ménages dont : en accès en maintien		1 207 793 414	920 589 331	1 015 689 326	↗↗ ↗↗ ↘
				869 34	975 15	993 16	↗ →
		Ménages pour lesquels la situation a été examinée par la CDAPL (nouveaux dossiers)	locataires accédants à la propriété				
		Ménages ayant un impayé de loyer de plus de 3 mois auprès d'un bailleur social	ménages	1 783	1 754	nd	
Ménages menacés d'expulsion	Nombre d'assignations communiquées à la Cellule d'appui au Logement	assignations	368	433	443	↗	
Ménages surendettés	Ménages ayant déposé un dossier auprès de la Commission de surendettement	dossiers	858	870	803	↘	

* Les données 2004 et 2005 pour les femmes et enfants concernent pour le foyer Lataste uniquement les nouveaux entrants. En 2006, l'ensemble des présents est comptabilisé.

** Données incomplètes.

Publics	Nature du contact ou de la demande	Nombre de ménages, de personnes ou de situations identifiés	2004 2005 2006 Evol. 06/05			
Jeunes	Accueil en FJT dans l'urgence ou suite à situation de rupture	personnes	74	74	66	↘
	Jeunes en situation de logement ou d'hébergement précaire à leur sortie du FJT ³ (hors hébergement familial)	personnes	145	128	163	ns
	Hébergement au CHRS du Limousin	personnes	65	81	52	↘↘
	Jeunes suivis en PAIO et Mission locale en situation d'hébergement très précaire	personnes	455	542	498	↘
	Aide du FAJD pour le logement	personnes	76	85	84	→
Personnes âgées personnes handicapées	Nombre de ménages de plus de 60 ans rencontrés par le service social départemental sans logement en nom propre	ménages	40	41	52	↗
	Nombre de propriétaires "très sociaux" ayant bénéficié d'une aide du Conseil général pour l'adaptation de son logement	personnes de plus de 60 ans personnes handicapées de moins de 60 ans	46 11	59 9	31 5	↘↘
Demandeurs d'asile	Hébergement en CADA ⁴	personnes	nd	164	234	↗↗
	Bénéficiaires d'un autre accueil (SADA, SHAS, CCAS / CIAS / FJT)	personnes ⁵	nd	430	400	ns

↗↗ évolution supérieure à 10 %, ↗ évolution comprise entre 1 et 10 %, → évolution comprise entre - 1 et + 1 % ou ne portant que sur une personne, ↘ évolution comprise entre - 1 et - 10 %, ↘↘ évolution inférieure à - 10 %, nd : non disponible

Table des sigles

AAH	Allocation aux adultes handicapés	DGAAS	Direction Générale Adjointe à l'action sociale du Conseil général
AFD	Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté	FAJD	Fonds d'aide aux jeunes en difficulté
ALT	Aide au logement temporaire	FJT	Foyer de jeunes travailleurs
APF	Association des paralysés de France	FSL	Fonds de solidarité logement
APL	Aide personnalisée au logement	MOUS	Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
API	Allocation parent isolé	MSA	Mutualité sociale agricole
ASL	Association d'Aide aux Sans Logis	PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
CAF	Caisse d'allocations familiales	RMI	Revenu minimum d'insertion
CCAS	Centre communal d'action sociale	SADA	Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	SHAS	Service d'hébergement et d'accompagnement social (AFD)
CIAS	Centre intercommunal d'action sociale	SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
CDAPL	Commission départementale des aides publiques au logement		
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales		

3. Données incomplètes en 2004 et 2005.

4. Ouverture du CADA de Vendôme courant 2006

5. Chiffres arrondis (nombre de personnes non connu avec précision pour une structure)

Les personnes sans abri ou accueillies dans l'urgence

➤ Le **Plan d'urgence hivernale** organise la réponse aux besoins des sans abri au cours de la période du 1er novembre au 31 mars. Le **Plan 2007-2008 mobilise 35 places supplémentaires** par rapport à l'hiver précédent portant la capacité d'accueil à **291 places d'hébergement**, dont 48 places de stabilisation ou d'insertion¹. Pour l'hiver 2006-2007, la capacité était de 256 places

➤ Le Loir-et-Cher dispose d'un Service d'Accueil d'Urgence et d'Orientation (**SAUO**) qui a enregistré **3 747 passages en 2006** (1 146 en 2005).

➤ Ce service fonctionne en lien avec le 115 (numéro d'appel d'urgence) : **830 appels ont concerné une demande d'hébergement** ou le signalement d'une personne sans abri. **8 demandes sur 10 ont été satisfaites.**

L'**abri de nuit** est depuis 2005 **ouvert toute l'année**. Géré par l'ASLD, il offre une capacité d'accueil de 14 lits et est destiné à des hommes seuls en situation de précarité. En complément, un **appartement** est mis à disposition depuis le 1er octobre 2005, pour accueillir des **femmes avec enfants** dans le cadre d'une **procédure d'urgence**.

➤ Globalement, la **durée moyenne de séjour à l'abri de nuit s'est allongée** ; les personnes de passage rencontreraient donc plus de difficultés à être accueillies. 133 personnes y ont néanmoins eu recours pour la première fois.

➤ **173 personnes** ont été hébergées, soit 17 % de moins qu'en 2005.

➤ Les **jeunes de moins de 26 ans** représentent le **quart des accueils**. Notons parallèlement le passage de plusieurs personnes de plus de 65 ans.

➤ Les "résidents" ont souvent connu un parcours de vie chaotique, des périodes plus ou moins longues d'errance. Ils sont confrontés à des difficultés multiples (sociales, santé, souffrance psychique, consommations addictives).

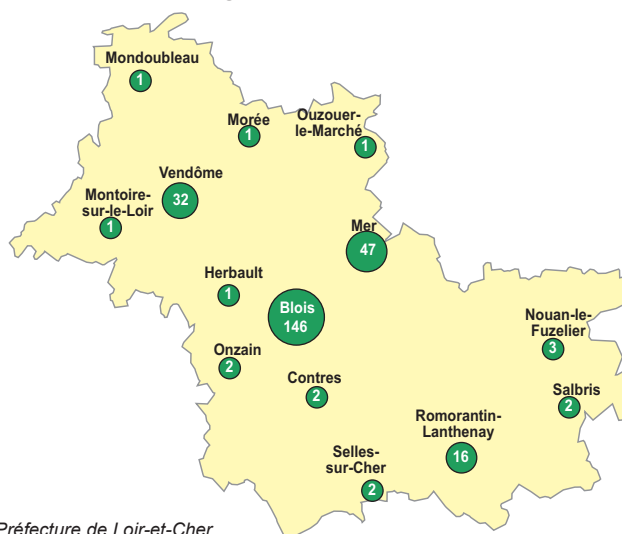
1. L'hébergement de stabilisation constitue un nouvel échelon pour compléter le dispositif d'hébergement des personnes sans abri. Mis en place dans le cadre du Plan triennal pour l'hébergement d'urgence, il permet de proposer un accompagnement social adapté pour favoriser une insertion durable.

Nombre de places d'hébergement mobilisables en période hivernale

	04-05	05-06	06-07	07-08
Nombre de places en CHRS	147	155	155	163
Nombre de places en FJT (ALT)	26	26	34	34
Nombre d'hébergements d'urgence	55	74	67	46
Nombre d'hébergement de stabilisation ou d'insertion ¹	-	-	-	48
Nombre total de places de niveau 1 : mobilisation hivernale	228	255	256	291

Source : Préfecture de Loir-et-Cher

Plan départemental d'urgence hivernale Nombre de places d'hébergement mobilisables en 2006-2007



D'après source : Préfecture de Loir-et-Cher

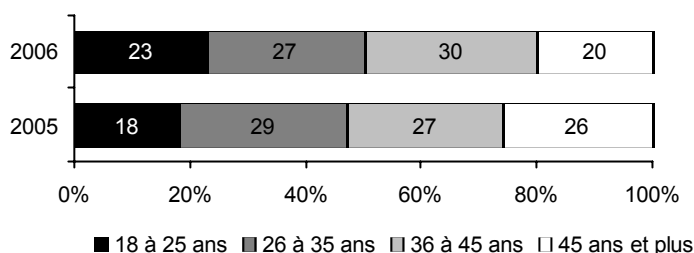
L'accueil à l'abri de nuit "le Quai"

Evolution du nombre de personnes accueillies à l'abri de nuit

	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de places	14	14	-
Nombre de personnes accueillies	209	173	- 17,2 %
Nombre de nuitées	2 868	2 768	- 3,5 %

Source : Association ASLD

Répartition par âge des personnes accueillies en abri de nuit

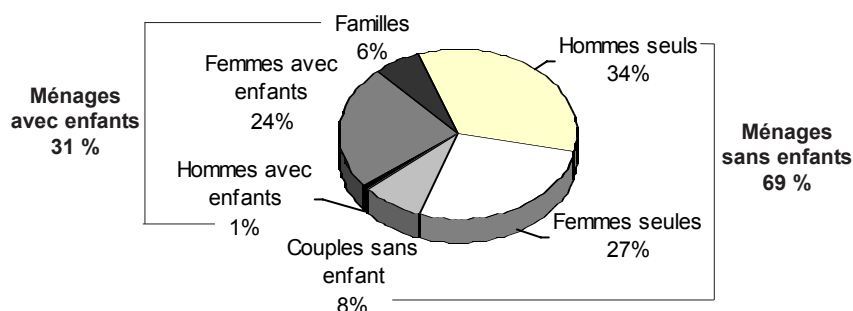


D'après source : Association ASLD

- Près de **130 ménages** ont été hébergés à l'hôtel faute de places disponibles ou adaptées à leur situation.
- Il s'agit de ménages avec enfants dans 3 cas sur 10.
- La **durée moyenne** d'hébergement est de **3 nuits**.

Les bénéficiaires de nuitées d'hôtel

Répartition des bénéficiaires de nuitées d'hôtel selon la situation familiale



D'après sources : Association ASLD, CIAS, CCAS

- L'EMSP² de Blois enregistre une baisse du nombre de rencontres en 2006, en raison notamment d'une réduction de l'équipe pendant une partie de l'année. Elle s'est davantage recentrée sur l'accompagnement des personnes "sédentarisées".

On constate de nouveau un **rajeunissement de la population suivie** : près de 3 personnes sur 10 sont des jeunes de moins de 30 ans.

2 personnes sur 10 vivent dans la rue, en squat ou dans un habitat de fortune et **près de 4 sur 10 sont hébergées chez un proche**.

La plupart cumulent d'autres problèmes (sociale, de santé physique et/ou mentale, d'addiction).

- **Le dispositif d'hébergement d'urgence de Blois** enregistre depuis 2 ans une baisse du nombre de nuitées consécutive à l'ouverture de l'abri de nuit d'une part, du CADA d'autre part.

➤ **A Romorantin, l'accueil d'urgence a été mobilisé par moins de personnes** : 1 femme avec enfants et 2 jeunes à la Majo, 80 hommes seuls dans le local Marceau. En revanche le nombre de nuitées a fortement augmenté (372 en 2006 contre 257 en 2005). On peut en déduire une durée moyenne de séjour en hausse sensible.

➤ **A Selles-sur-Cher**, le local a été davantage fréquenté en 2006 : **42 personnes pour 53 nuitées** (18 passages représentant 28 nuitées en 2005). Il s'agit le plus souvent d'**hommes seuls**.

Les personnes sans abri rencontrées par les services sociaux des principales villes

Evolution du nombre de personnes sans abri connues des CCAS - CIAS ou accueillies en hébergement d'urgence

	2003	2004	2005	2006
CIAS du Blaisois - EMSP				
Nb de "sédentarisés" rencontrés	39	39	90*	82
dont nb de femmes	6	6	nc	5
Nb de personnes de passage	115	152	25*	-
Nombre total de contacts	154	191	165**	82
CIAS du Blaisois				
Nb de personnes accueillies en chambres meublées		19	13	9
Nb de nuitées		343	583	337
Nb de nuitées en chambres d'hôtel (dispositif ALT)		142	51	32
Nb de personnes accueillies en appartement (dispositif ALT)		4	4	4
CCAS de Romorantin-Lanthenay				
Nb de personnes hébergées dans le local Marceau	65	86	89	80
Nb de personnes accueillies en urgence à la Majo		9	12	5
CIAS de Vendôme				
Nb de demandes d'hébergement		153	160	142
Nb de personnes hébergées dans le local du Clos Verdet (cf. ALT)		80	79	58
CCAS de Selles-sur-Cher				
Nb de personnes de passage	47	31	18	42

* Données pour la période d'avril à décembre 2005

** Estimation Observatoire à partir des éléments disponibles

Sources : CIAS, CCAS

2. L'action menée par le CIAS de Blois auprès de la population à la rue a été modifiée, fin 2004, avec la mise en place d'une Equipe Mobile Santé Précarité (EMSP) composée de trois intervenants de structures différentes (CIAS, ONS, VRS).

Les personnes bénéficiant d'une structure d'hébergement

ALT : Aide au logement temporaire

➤ Le **dispositif ALT**, renforcé pendant plusieurs années pour permettre l'accueil des demandeurs d'asile, mobilise un parc d'hébergements plus restreint depuis l'ouverture du 3^{ème} CADA : les **148 hébergements** mis à disposition offraient près de **400 places** fin 2006.

➤ Le nombre de chambres d'hôtel a été divisé par 4 en un an.

➤ 73 % des places sont néanmoins destinées à l'accueil des demandeurs d'asile (80 % en 2005).

➤ Au total, près de **800 personnes** ont bénéficié du dispositif.

⇒ Accueil des demandeurs d'asile p.24

➤ La moitié des ménages accueillis sont des familles monoparentales ou des couples avec enfants.

➤ On compte un **tiers d'enfants** parmi les bénéficiaires.

➤ **8 personnes hébergées sur 10 ont moins de 40 ans.**

➤ La **durée moyenne de séjour s'est allongée** : plus de **60 % des présents en décembre 2006** étaient dans le dispositif depuis plus de **9 mois**, contre 46 % un an plus tôt. Ceci s'explique en partie du fait du recours plus occasionnel aux chambres d'hôtel, généralement mises à disposition pour de courtes durées.

Personnes ayant bénéficié d'un logement ou hébergement temporaire (convention ALT)

Capacité d'accueil du dispositif ALT

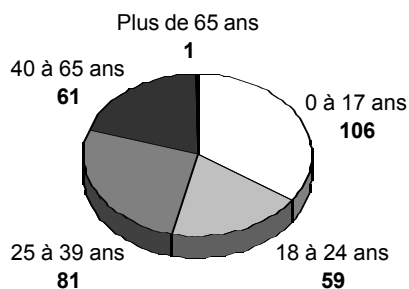
	décembre 2005		décembre 2006	
	Nombre d'héberg.	Nombre de places	Nombre d'héberg.	Nombre de places
Appartements / maisons	94	358	82	304
Chambres	59	82	43	48
Chambres d'hôtel	95	160	23	42
Total	248	600	148	394
<i>dont destinés aux demandeurs d'asile</i>	184	489	86	286
<i>Autre public</i>	64	111	62	108

Source : DDASS

Répartition des personnes bénéficiant du dispositif ALT fin 2006

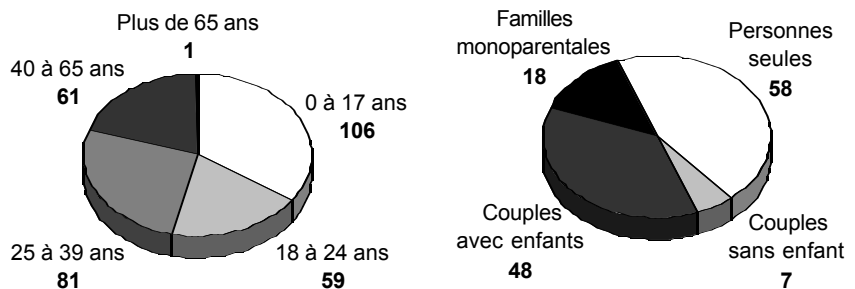
selon l'âge

(en nombre)



selon la composition familiale

(en nombre)



D'après source : DDASS

➤ A Blois, **22 personnes** ont bénéficié du dispositif d'urgence du CIAS :

- 9 en chambre d'hôtel pour 47 nuitées,
- 9 personnes (2 femmes et 7 hommes) accueillies dans les chambres meublées. Seules 3 ont trouvé une solution de logement ou d'hébergement à la sortie,
- une famille de 4 personnes, ayant obtenu le statut de réfugié mais sans ressources, a occupé l'appartement d'accueil d'urgence toute l'année 2006.

➤ A Romorantin-Lanthenay, le logement rue Marcel Bourg a accueilli **12 personnes, pour un total de 211 nuitées**, contre respectivement 25 personnes et 292 nuitées l'année antérieure.

➤ Le **CIAS de Vendôme** a enregistré **142 demandes** d'hébergement (160 en 2005). Une réponse a été apportée à 103 ménages, dont 72 hommes seuls et 22 femmes seules.

- Les demandes émanant de personnes sans domicile fixe sont moins nombreuses qu'en 2005 alors que les situations de **conflits familiaux ou conjugaux** ont été plus fréquentes (46 situations).

- 13 demandes ont été formulées par des personnes de plus de 55 ans, dont **4 par des personnes de plus de 65 ans**

- **44 femmes** ont sollicité un hébergement (35 en 2005), dont 6 avec enfant.

Les statistiques transmises par les différentes structures ne permettent pas de suivre certains chiffres dans le temps. Ainsi, par exemple, l'évolution des données par âge ne peut être indiquée pour 2006. Les données concernent dans certains cas les entrants, dans d'autres l'ensemble des personnes hébergées dans l'année.

➤ La **capacité d'accueil** est restée inchangée en 2006. Les **taux d'occupation** sont toujours à un **niveau très élevé**, voire supérieurs à 100 %. On constate cependant une baisse au Prieuré, les places réservées aux couples ne pouvant être attribuées aux personnes seules.

➤ Globalement la **demande d'accueil** apparaît en **baisse, après une forte poussée en 2005**.

➤ Le **nombre de personnes nouvellement accueillies (240 en 2006)** s'est **réduit de 30 %** en raison notamment de l'**allongement de la durée moyenne de séjour** dans certaines structures (accueil de réfugiés et de personnes en souffrance psychique au Prieuré).

➤ Au total, **les 4 CHRS ont hébergé 442 personnes** (chiffre relativement stable).

➤ L'**accueil en situation d'urgence** se stabilise.

➤ L'**hébergement de mineurs est en augmentation sensible : 154** (contre 131 en 2005) en raison des situations de **ruptures conjugales** toujours nombreuses. Comme en 2005, on compte 45 enfants de moins de 3 ans.

➤ Sur les **145 sorties** identifiées,
- **48 personnes ou familles accèdent à un logement autonome (33 %)**,
- **25 retournent au domicile conjugal ou familial**, malgré des conditions de retour parfois défavorables. Cette situation concerne **une femme sur 4** à sa sortie.

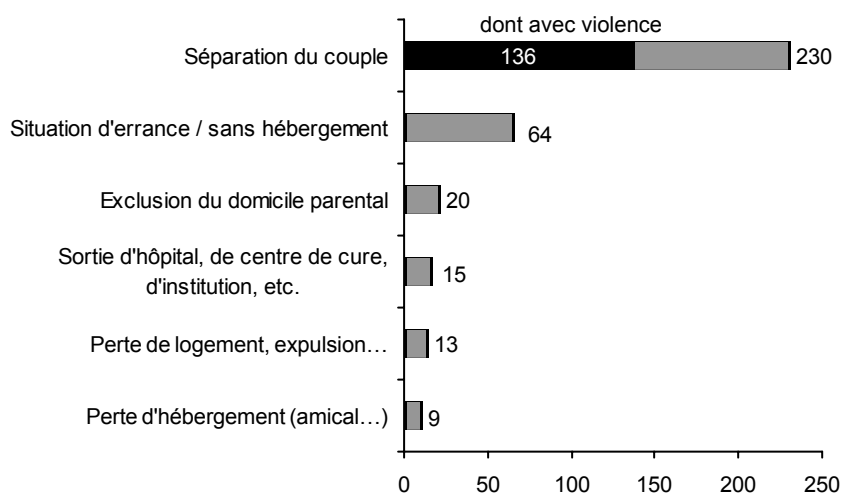
L'accueil en CHRS

Evolution de la capacité d'accueil et du nombre d'entrées en CHRS

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de places en CHRS	147	155	155	-
Nombre de personnes entrées dans l'année	265	339	240	- 29,2 %
dont en accueil d'urgence (y compris orientation SAUO / 115)	127	151	154	+ 2 %

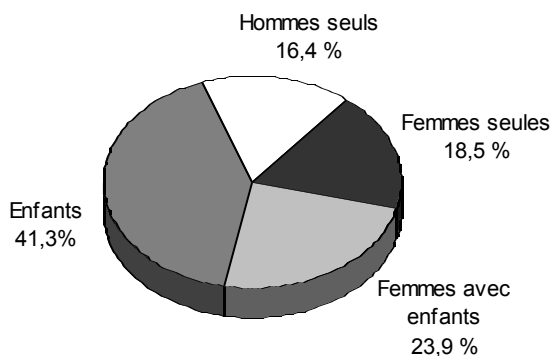
Sources : CHRS

Principaux motifs d'admission en CHRS*



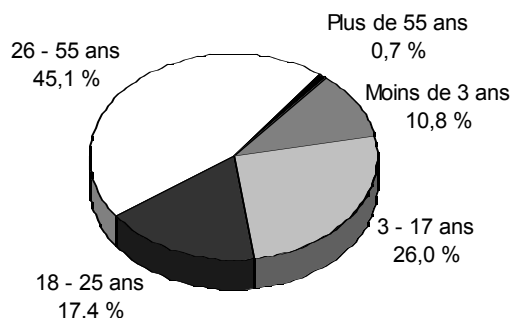
* Motifs de demande pour le foyer Lataste
D'après sources : CHRS

Répartition des personnes accueillies* en CHRS selon la situation familiale



* ensemble des personnes entrées dans l'année pour le Prieuré et le Limousin, personnes hébergées pour l'Astrolabe et le Foyer Lataste
D'après sources : CHRS

Répartition des personnes hébergées* en CHRS selon l'âge



* ensemble des personnes entrées dans l'année pour le Foyer du Limousin
D'après sources : CHRS

➤ On constate toujours assez peu de **mouvements d'entrées-sorties** :

- pour le parc du CDAHR-PACT : 17 entrées / 15 sorties ; 43 ménages bénéficient d'un logement depuis plus de 5 ans, dont 14 depuis plus de 10 ans ;

- au CIAS de Blois : 11 entrées, 9 sorties, dont 6 glissements de bail.

- 2 entrées et 1 sortie pour l'ASD

➤ L'**accès à un logement autonome est difficile** en raison de **dettes** de loyers contractées antérieurement, de l'**absence de réponses adaptées dans le parc public**, de l'augmentation des **niveaux de loyers**, notamment dans le parc privé, et des **difficultés sociales et de santé des publics**. La plupart des sous-locataires sont bénéficiaires de minima sociaux ou alternent emplois précaires / périodes de chômage.

➤ Les structures tentent de favoriser la mise en place d'accompagnement social des ménages le plus en amont possible. Néanmoins, elles sont amenées à engager des procédures d'expulsion (au moins 6 en 2006) suite au non respect des engagements des sous-locataires (comportement, non paiement des loyers).

➤ Les 25 logements gérés par le CIAS de Blois sont occupés par des hommes seuls, 4 par des femmes seules, 3 par des familles avec enfants. Parmi les 11 ménages entrants, 8 sont bénéficiaires de minima sociaux.

Les personnes en location / sous-location, ne pouvant accéder directement à un logement autonome

Plus de 150 logements sont proposés à des personnes ne pouvant accéder au parc public ou privé, le plus souvent en raison de dettes de loyers, de problèmes comportementaux, de difficultés à gérer les démarches nécessaires à l'accès ou au maintien dans un logement autonome.

Parc de logements en location ou sous-location et ménages accueillis

Structures gestionnaires	Nature de la prestation		Capacité et accueil		
			2004	2005	2006
CDAHR-PACT	Location	logements	40	40	40
		ménages	42	41	42
(pour bénéficiaires du RMI ou de l'API)	Sous-location	logements	71	69	67
		ménages	75	74	76
A.F.D. (Astrolabe)	bail glissant / appart. Relais / location / sous-loc.	logements	19	16	16
		ménages	19	nd	nd
CIAS du Blaisois	Location	logements	25	27	31
		sous-location	39	39	37
CIAS de Vendôme	sous-location	logements	20	13	nd
		personnes	18	30	nd

Sources : A.F.D., CDAHR-PACT, CIAS de Blois, CIAS de Vendôme

Ménages à faibles ressources ou rencontrant des difficultés financières ou sociales

Le **service social du Conseil Général** a rencontré au total **7 975 ménages en 2006** dans le cadre de sa mission de proximité.

Une fiche de suivi est établie pour chaque ménage rencontré, quel que soit le nombre de contacts avec le service, un ménage pouvant être constitué d'une ou plusieurs personnes.

Parmi les informations qui y sont portées, deux points particuliers concernent la problématique logement :

- le statut d'occupation du ménage,

- l'intervention éventuelle d'un travailleur social dans ce domaine, sans précision sur la nature des difficultés traitées (recherche d'un logement, impayés de loyers, procédure d'expulsion en cours, etc.).

Parmi l'ensemble des ménages rencontrés, **1 330 ne disposaient pas d'un logement stable dont 41 % seulement ont sollicité les travailleurs sociaux sur la question du logement.**

Les **interventions** en ce domaine ont également concerné **plus de 1 300 ménages locataires, propriétaires ou accédants à la propriété** rencontrant des difficultés particulières.

Ménages rencontrés par le service social du Conseil Général

Evolution du nombre de ménages rencontrés par le service social du Conseil général

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de ménages rencontrés	8 110	8 353	7 975	- 4,5 %
Nombre de ménages ne disposant pas d'un logement stable	1 413	1 392	1 330	- 4,5 %
Part de ménages rencontrés ne disposant pas d'un logement stable	17,4 %	16,7 %	16,7 %	0

Source : Conseil Général (DGAAS)

1 330 ménages rencontrés sont en situation d'hébergement "précaire", soit 16,7 %. On compte parmi eux :

- 1 116 hébergés³
- 169 en caravane
- 15 en foyer d'hébergement
- 30 sans domicile fixe dont 4 ménages avec enfants (2 en 2004)

Notons la grande **stabilité des situations** par rapport à celles observées en 2005.

Les données sont sous-évaluées à Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme, où le service social du Conseil Général ne reçoit qu'une partie du public, les CIAS et CCAS intervenant en complémentarité.

➢ La proportion de ménages ne disposant pas d'un logement en nom propre demeure plus élevée dans les cantons de Saint-Aignan et Herbault.

➢ La part de ménages hébergés chez un tiers s'avère importante dans de nombreux cantons ruraux (comme à Droué ou Ouzouer-le-Marché par exemple).

➢ Des personnes sans domicile fixe ont été rencontrées dans plus de la moitié des cantons.

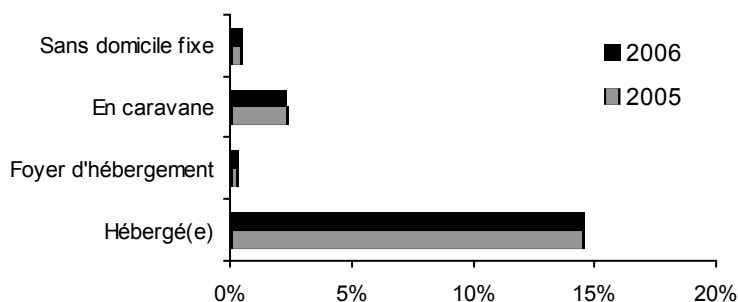
➢ Davantage de familles résident en caravane dans la Vallée du Cher et dans le canton de Vineuil.

➢ **47 % des jeunes ménages rencontrés ne disposent pas d'un logement stable** (44 % en 2005), soit 354 parmi les 755 personnes ou chefs de famille âgés de moins de 25 ans reçus par les services.

- 322 sont hébergés (soit 43 %),
- 20 en caravane,
- 5 sans domicile fixe.

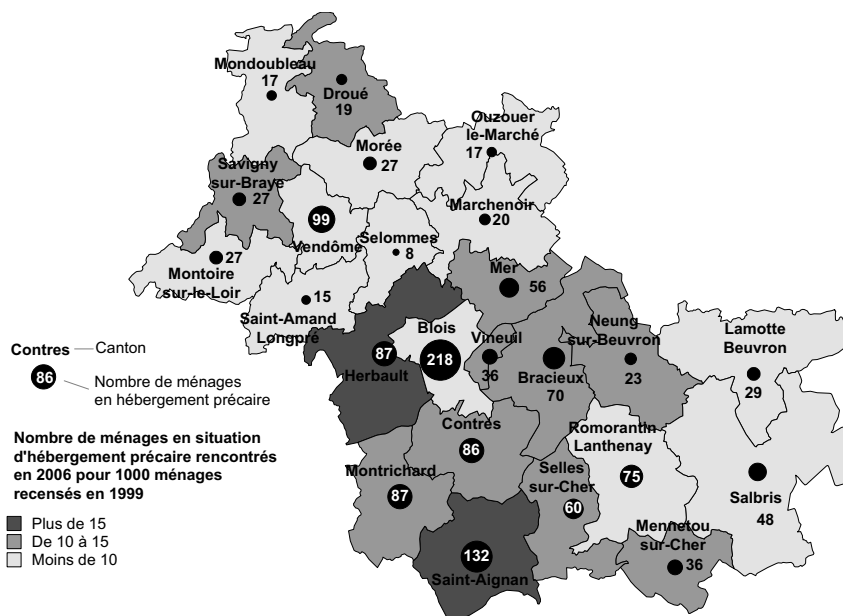
3. La notion "hébergé" peut recouvrir des situations très diverses, choisies ou non, pouvant refléter des difficultés économiques et sociales particulières en lien avec l'instabilité du mode de logement. Si une large majorité des ménages concernés sont des personnes isolées ou des couples sans enfant, on recense néanmoins 445 familles avec enfants.

Evolution de la part de ménages rencontrés en situation d'hébergement précaire, selon le type d'hébergement



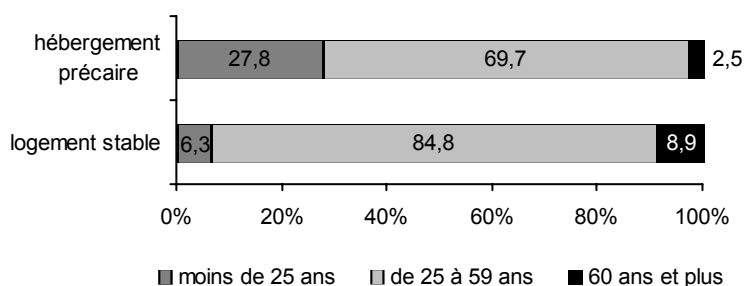
D'après source : Conseil Général (DGAAS)

Ménages en situation d'hébergement précaire rencontrés en 2006 pour 1 000 ménages recensés en 1999



D'après sources : Conseil Général (DGAAS) - INSEE (RGP 99)

Répartition comparée de l'âge du chef de famille des ménages rencontrés selon le caractère précaire du logement



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

➤ Les **personnes seules** représentent la majorité des ménages résidant **en foyer ou hébergés chez un proche** et l'essentiel des situations connues de sans domicile fixe.

➤ Néanmoins **40 %** des ménages **hébergés chez un tiers** sont des **familles avec enfants**. On compte au total 328 familles monoparentales et 123 couples avec enfants.

➤ 6 ménages avec enfants résidaient en foyer et 4 étaient SDF au moment de leur rencontre avec le service.

➤ Les **personnes** repérées comme étant **sans ressources** et en situation d'hébergement précaire **sont chaque année un peu plus nombreuses** : **244** (228 en 2005). Elles représentent plus du **quart des ménages sans logement stable** pour lesquels la nature des ressources est identifiée.

➤ **44 %** des ménages sans logement en nom propre sont **bénéficiaires du RMI**.

➤ Depuis 2 ans le **nombre de bénéficiaires d'autres minima sociaux** (API et AAH) **augmente**.

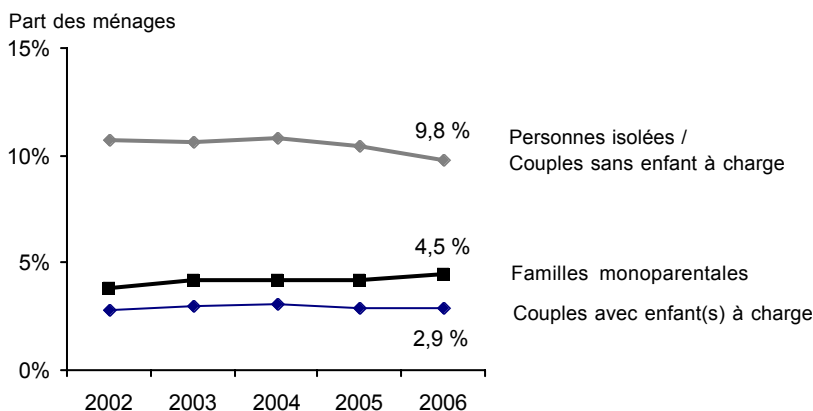
➤ **26 %** de ceux qui ne disposent pas d'un logement stable **sont en emploi** et **7 % touchent une retraite** ou une pension. Ces proportions tendent à s'accroître.

➤ Les travailleurs sociaux du Conseil général ont semble-t-il été un peu moins sollicités dans le domaine du logement en 2006 (**baisse de 9,5 % du nombre d'interventions spécifiques** pour 4,5 % de familles rencontrées en moins).

➤ 24 % des ménages rencontrés (soit 1 927) ont bénéficié de l'intervention d'un travailleur social pour la problématique logement, parmi lesquels 548 ménages en hébergement précaire et 66 accédants à la propriété.

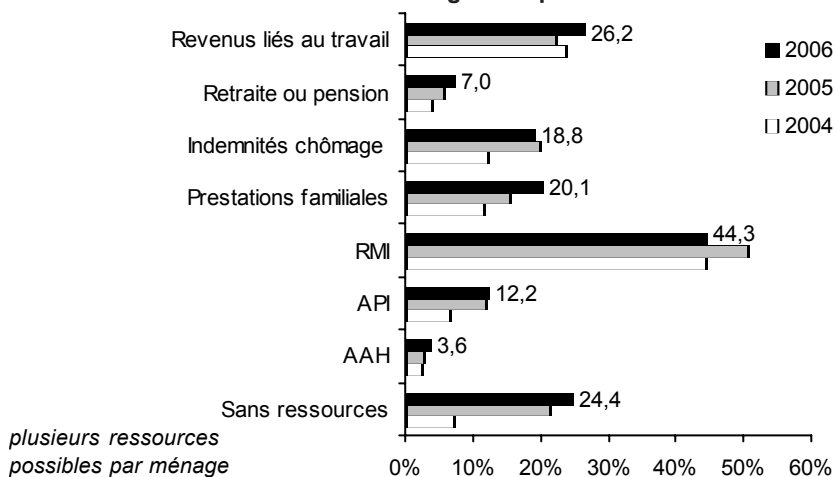
➤ 36 % sont des familles monoparentales, 27 % des couples avec enfant, 30 % des personnes isolées.

Evolution de la part des ménages rencontrés en situation de logement précaire selon la situation familiale



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

Principales ressources des ménages rencontrés en situation d'hébergement précaire



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

Nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention liée au logement et part dans le total des ménages rencontrés par nature de logement

Statut d'occupation ou type d'hébergement	Nb de ménages bénéficiaires d'une intervention liée au logement		Part dans le total des ménages rencontrés par statut de logement	
	2005	2006	2005	2006
Hébergement précaire				
Hébergé(e)	536	491	46 %	44 %
Foyer d'hébergement	12	6	63 %	40 %
En caravane	39	31	21 %	19 %
SDF	21	19	66 %	63 %
Logement stable				
Locataire	1 302	1 196	24 %	23 %
En cours d'accèsion à la propriété	83	66	13 %	11 %
Propriétaire	63	71	10 %	11 %
Statut d'occupation non connu	74	46	21 %	18 %
Total	2 130	1 927	25 %	24 %

D'après source : Conseil Général (DGAAS)

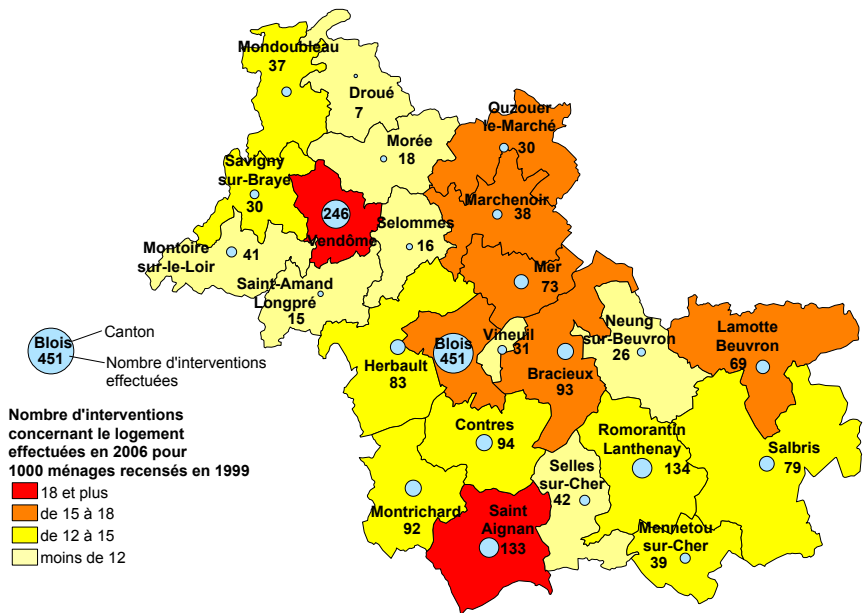
➤ Comme souligné les années précédentes, on ne peut superposer la cartographie des interventions liées au logement avec celle des situations de logement précaire, le service étant sollicité également par des familles rencontrant des difficultés de maintien dans le logement qu'elles occupent.

➤ Les cantons de **Saint-Aignan et Vendôme** enregistrent encore en 2006 un nombre élevé d'interventions du service social départemental dans le domaine du logement (proche de 20 % des ménages recensés en 1999).

➤ Les **difficultés** semblent s'être **accentuées en périphérie sud de l'agglomération bloisise** (cantons de Vineuil, Bracieux et Contres) alors que parallèlement, la baisse du nombre d'interventions spécifiques est particulièrement marquée dans le coeur de l'agglomération (- 20 % en 1 an).

➤ Une **amélioration** est globalement à noter dans le **Romorantinais et le Val de Cher**.

Nombre de ménages ayant bénéficié d'une intervention dans le domaine du logement en 2006 pour 1 000 ménages recensés en 1999



D'après sources : Conseil Général (DGAAS) - INSEE (RGP 99)

Les demandes d'aide liées au logement enregistrées par le CIAS de Blois en 2006

Evolution des demandes reçues au CIAS de Blois et demandes traitées par la commission sociale du CIAS

	2003	2004	2005	2006
Nb de personnes reçues à l'accueil				
- pour une demande d'hébergement	nc	nc	119	40
- pour une demande de logement	136	184	134	60
Demandes de logement déposées	19	30	22	20
Nb de bénéficiaires d'une aide financière liée au logement*	153	197	176	143

Source : CIAS de Blois (CCAS en 2003 - 2004)

* Les 143 aides financières liées au logement examinées en commission sociale en 2006 concernent l'assurance habitation (72), le mobilier (56), le loyer (14), la caution (1).

➤ Le nombre de demandes d'hébergement ou de logement formulées auprès de l'accueil du CIAS a considérablement chuté en 2006.

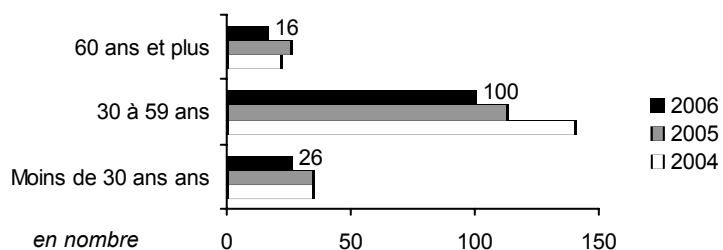
➤ 15 hommes et 2 femmes ont déposé une demande de logement auprès du CIAS : 8 étaient sans domicile fixe, 8 en fin d'hébergement ou venaient de perdre leur logement.

➤ La Commission sociale a attribué une aide financière permettant l'accès ou le maintien dans un logement à **143 ménages** (principalement des personnes seules, dont 45 % de femmes).

➤ La baisse des aides a concerné toutes les catégories d'âge.

➤ 1 demande sur 5 provient d'un jeune de moins de 30 ans (cette proportion est stable depuis 3 ans).

Evolution de la structure par âge des bénéficiaires d'une aide financière pour le logement



D'après source : CIAS de Blois

Les ménages rencontrant des difficultés d'accès au parc social

➤ Afin de réduire la prise de risque de difficultés de paiement des futurs locataires, les bailleurs favorisent la mise en place de garanties, notamment par le biais du loca-pass, gratuite pour le locataire et accessible au plus grand nombre.

➤ Le **nombre d'avis d'attribution conditionnés par une garantie** augmente donc encore fortement en 2006 : + 34,4 %.

➤ Les saisines du FSL sont en recul modéré.

➤ Dans un cas sur 5 la présence de **dettes non apurées** apparaît comme le motif de **refus** prononcé par les commissions d'**attribution**. L'absence de garantie ne constitue un frein que pour une situation sur 20.

➤ La structure par âge des demandes de logement social enregistrées directement auprès des bailleurs est stable par rapport à l'année antérieure⁴.

➤ Les **personnes de plus de 65 ans** représentent **7 % des demandeurs**.

➤ Les **jeunes de moins de 26 ans** sont à l'origine d'une **demande de logement social sur 6**. La part des jeunes, sans précision sur l'âge, indiquant comme motif de demande le **souhait de quitter le domicile familial, voire une situation de rupture familiale**, a doublé en 2006. Elle atteint plus de **11 %** de l'ensemble des demandes enregistrées.

➤ Le nombre de **demandes** consécutives à une **rupture conjugale** est à l'inverse légèrement en retrait (15 % contre 17,5 % en 2005).

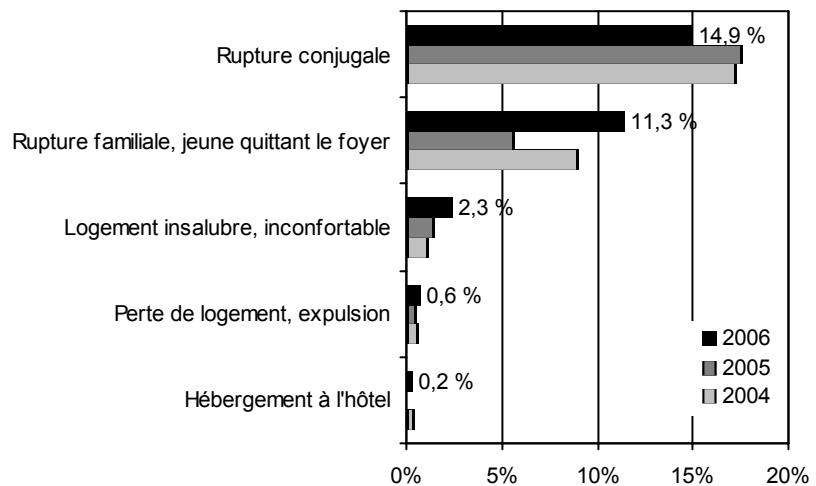
➤ Le très faible niveau de ressources caractérise toujours la majorité des ménages qui formulent une demande auprès des bailleurs, **la moitié étant en situation de pauvreté** (revenu imposable inférieur à 30 % des plafonds HLM).

Nombre d'avis d'attribution conditionnés par une garantie

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Avis conditionnés par garantie FSL	358	358	333	- 7 %
Avis conditionnés par garantie Loca-pass	150	482	796	+ 65 %
Nombre total d'avis conditionnés par une garantie	508	840	1129	+ 34 %

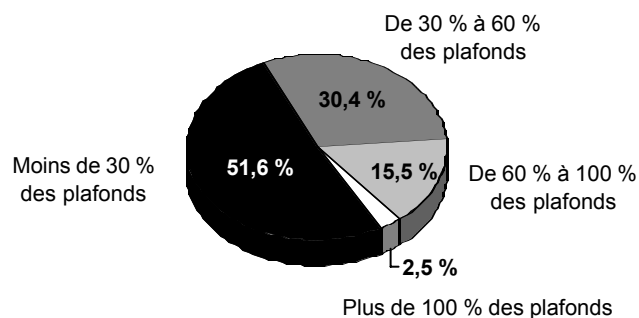
Sources : Bailleurs sociaux

Demandes de logement enregistrées auprès des bailleurs sociaux selon le motif et évolution



D'après sources : Bailleurs sociaux (données portant sur deux bailleurs)

Répartition des demandes de logement enregistrées par les bailleurs sociaux selon le niveau de revenu⁵



D'après sources : Bailleurs sociaux (données portant sur deux bailleurs)

4. - Les données ne sont disponibles que pour 2 bailleurs.

5 - A titre indicatif, les plafonds de ressources imposables appliqués en 2006 étaient de 15 586 euros pour une personnes seule, 30 216 euros pour un ménage de 4 personnes.

Les ménages rencontrant des difficultés de maintien dans le parc social

➤ Les éléments disponibles indiquent encore pour 2006 une aggravation des contentieux : le **nombre d'impayés de loyers de plus de 12 mois** est en **augmentation (+ 3,5 % en un an)** ainsi que le nombre de commandements de payer et d'assignations (respectivement en hausse de + 14 % et + 26 %).

➤ Seuls les impayés de loyers de moins d'un an sont en retrait (- 4 %).

➤ Les personnes seules sont proportionnellement de plus en plus concernées : un tiers des impayés de plus de 3 mois leur incombe. Les familles monoparentales sont responsables du quart des retards de paiement.

➤ Les jeunes de moins de 26 ans en auraient contracté un peu moins en 2006 (70 jeunes locataires de deux des trois principaux bailleurs).

➤ Un tiers des impayés émanent de personnes qui se sont déclarées comme demandeurs d'emploi lors de la dernière enquête renseignée, 44 % étaient en activité.

➤ **80 % des impayés** sont constatés dans des **ménages disposant de très faibles ressources** (- de 60 % des plafonds HLM). Près de **la moitié** se trouve en **situation de pauvreté**.

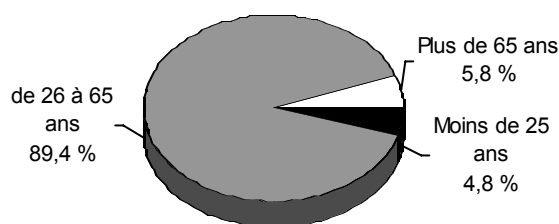
Impayés de loyers des ménages présents dans le parc au 31/12 et contentieux

	2004	2005	2006*	Evolution 06/05*
Nb d'impayés de 3 à 11 mois	1 473	1 564	(1 193)	- 3,9 %
Nb d'impayés de 12 mois et plus	340	310	(263)	+ 3,5 %
Nb total d'impayés	1 754	1 874	(1 456)	- 2,6 %
Nb de commandements	624	249	(234)	+ 13,6
Nb d'assignations	232	150	(107)	+ 25,9

* Chiffres 2006 et calculs d'évolutions 2005-2006 établis à partir des données de deux bailleurs

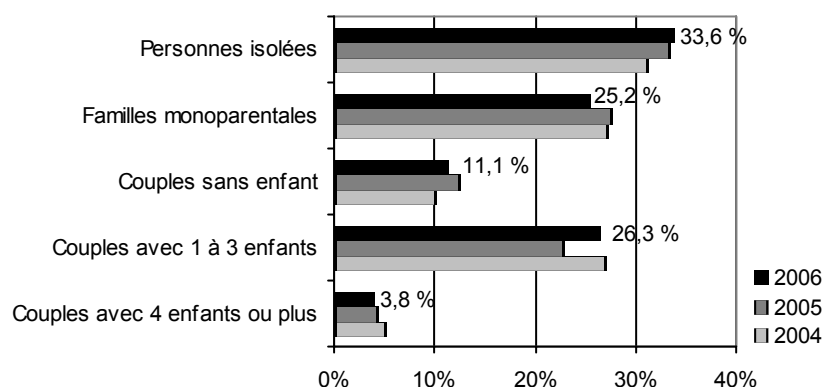
Sources : Bailleurs sociaux

Répartition des locataires ayant des impayés de loyers de trois mois et plus selon l'âge



D'après sources : Bailleurs sociaux (données portant sur deux bailleurs)

Répartition des locataires ayant des impayés de loyers de trois mois et plus selon la composition familiale et évolution



D'après sources : Bailleurs sociaux (2 bailleurs en 2006)

Ménages bénéficiaires d'un dispositif d'aide à l'accès ou au maintien dans le logement

➤ **453 nouvelles demandes** de logement ont été déposées au cours de l'année 2006, dont plus de la moitié pour la ville de Blois, 13 % pour Vendôme.

➤ **44 %** des demandes émanent de ménages ne disposant pas d'un logement en nom propre (personnes hébergées chez un tiers, en CHRS...)

➤ Dans 60 % des situations, au moins un enfant est à charge ; 37 % concernent des **familles monoparentales**.

➤ 14 % des demandeurs ont une dette en cours.

La Commission Départementale des Aides Publiques au Logement a pour objectif de repérer le plus en amont possible les impayés et maintenir l'aide au logement afin de prévenir des risques éventuels d'expulsion.

➤ Le **volume de nouveaux dossiers traités par la CDAPL s'est stabilisé** après plusieurs années de hausse : un peu plus de **1 000 situations nouvelles** en 2006 dont seulement 16 concernant des accédants à la propriété.

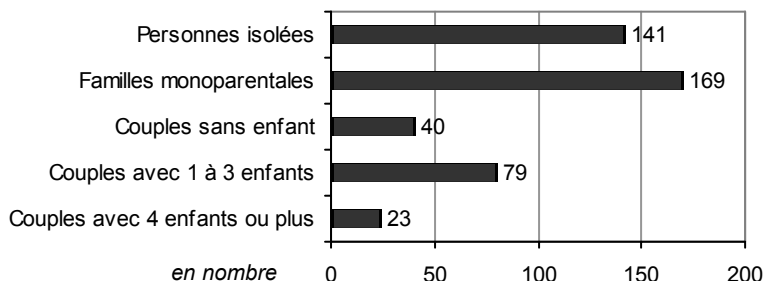
➤ Le **nombre total de ménages suivis** par la CPADL **s'est** encore légèrement **réduit en 2006 : 1 500 dossiers** en cours de traitement au 31/12.

➤ Le montant de la **dette en cours** fin décembre pour les personnes en location **a augmenté de 48 %** en un an, traduisant des difficultés croissantes à honorer les loyers.

➤ On note toujours une grande stabilité de la composition des ménages suivis. Les familles monoparentales représentent un peu plus du tiers des situations.

Les demandes de logements traitées au titre du contingent préfectoral

Répartition des demandeurs selon la situation familiale en 2006



D'après source : DDEA

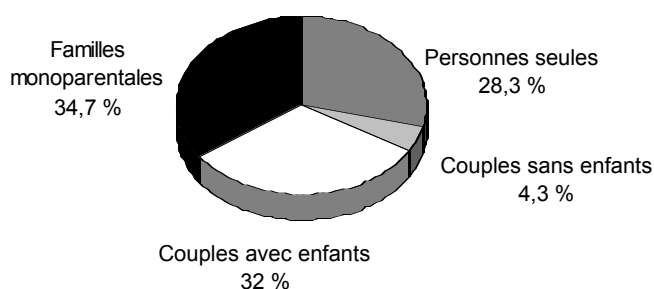
Les ménages suivis par la CDAPL (Commission Départementale des Aides Publiques au Logement)

Evolution du nombre de dossiers examinés en CDAPL

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nb de nouveaux dossiers				
Location	869	975	993	+ 1,8 %
Accession	34	15	16	ns
Nb de ménages ayant un dossier en cours de traitement au 31/12				
Location	1630	1 499	1449	- 3,1 %
Accession	89	54	50	- 5,7 %

Source : DDEA - secrétariat de la CDAPL

Typologie des ménages ayant un dossier d'impayé en cours de traitement par la CDAPL en 2006



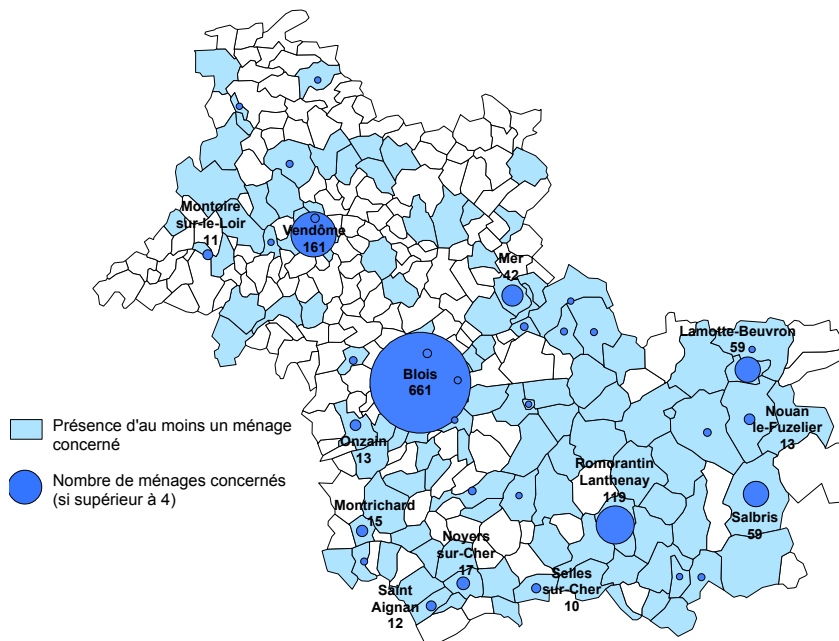
D'après source : DDEA - secrétariat de la CDAPL

➤ La répartition géographique des ménages en situation d'impayés évolue peu en 2006. Une **légère amélioration dans le sud du département** compense en partie l'aggravation des situations observée l'année antérieure.

➤ On peut souligner un nombre de dossiers un peu plus important à Blois, ainsi qu'à Mer.

➤ La **part de ménages en situation d'impayés** (rapportée à la population de 1999) atteint **30 % à Blois**, 20 % à Vendôme et seulement 15 % à Romorantin-Lanthenay.

Nombre de ménages ayant un dossier d'impayé en cours de traitement par la CDAPL au 31/12/2006



D'après source : DDEA - secrétariat de la CDAPL

Les bénéficiaires du FSL (Fonds de Solidarité Logement)

Dossiers examinés en Commission FSL et ménages aidés

Le dispositif a été transféré de l'Etat au Département au 1er janvier 2005. Les dotations attribuées au FSL ont cependant été inférieures à celles des années antérieures. Cette diminution des moyens a ainsi nécessité d'adapter son règlement.

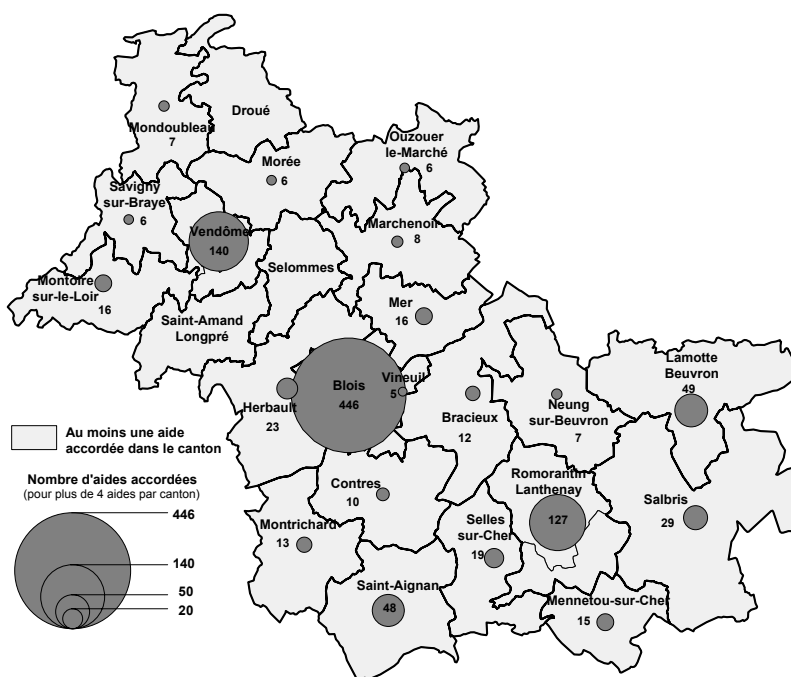
La gestion administrative du FSL a été assurée par la CAF jusqu'en juillet 2005 et reprise ensuite par le Conseil Général. Aucun bilan détaillé n'est disponible pour l'année complète.

Rappelons que les modifications apportées déjà au règlement intérieur du FSL en 2004 ont également eu une incidence sur certaines aides.

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de dossiers examinés en Commission	2 125	1 543	1433	- 7,1 %
Nombre de ménages aidés pour l'accès à un logement	793	589	689	+ 17 %
Nombre de ménages aidés pour le maintien dans un logement	414	331	326	- 1,5 %

Source : CAF - secrétariat du FSL

Nombre de bénéficiaires du FSL en 2006 (aides accordées pour l'accès ou le maintien)



D'après source : Conseil général - DGAAS

➤ Le nombre total de dossiers examinés en Commission FSL décroît encore. Les bailleurs sociaux se tournent davantage vers la garantie Loca-pass que vers le FSL. Néanmoins, **72 % des dossiers concernent le parc public**. Ainsi, la **concentration** des aides accordées est-elle toujours aussi importante **en milieu urbain. Blois et sa périphérie** immédiate en regroupent **45 %**.

➤ Le **nombre de ménages aidés augmente fortement en 2006 pour l'accès (+ 17 %)**, il est quasi stable pour le maintien dans le logement.

➤ **108 ménages** ont bénéficié d'un **accompagnement social (ASLL)**.

Les ménages surendettés

➤ Le nombre de dossiers de surendettement déposés auprès de la Commission s'est nettement réduit (- 7,7% en 2006) après deux années très défavorables. On note un certain décalage avec les évolutions régionale et nationale (baisse sensible en 2005 puis hausse très modérée en 2006).

Nombre de dossiers déposés
auprès de la Commission de surendettement

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de dossiers	858	870	803	- 7,7 %

Source : Secrétariat de la Commission de surendettement

Les ménages menacés d'expulsion

➤ Les procédures d'expulsion engagées enregistrent une hausse modérée en 2006 : **443 assignations**.
➤ On note par contre une **augmentation très sensible des demandes de concours de la force publique et des interventions effectives** (respectivement en hausse de 24 et 22 %). Globalement 1 procédure engagée sur 8 ne trouve pas d'issue favorable et se traduit par une intervention effective de la force publique.

Nombre de ménages concernés par une procédure d'expulsion

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre d'assignations	368	433	443	+ 2,3 %
Nombre de commandements de quitter les lieux notifiés	274	229	237	+ 3,5 %
Nombre de demandes de concours de la force publique	163	146	181	+ 24,0 %
Nombres d'interventions effectives de la force publique	16	46	56	+ 21,7 %

Sources : Préfecture, Sous-Préfectures

La DGAAS est informée par les services préfectoraux de l'ensemble des procédures d'expulsion engagées pour impayé de loyer en Loir-et-Cher, à chaque étape de la procédure. Les assistantes sociales spécialisées vérifient si les personnes sont suivies ou non soit par la DGAAS, soit par les services sociaux des CCAS et CIAS du département. Elles adressent des mises à disposition à toutes les personnes non connues par l'un de ces services.

Elles proposent leur intervention, évaluent la situation des personnes qui les contactent et les orientent vers les services sociaux compétents.

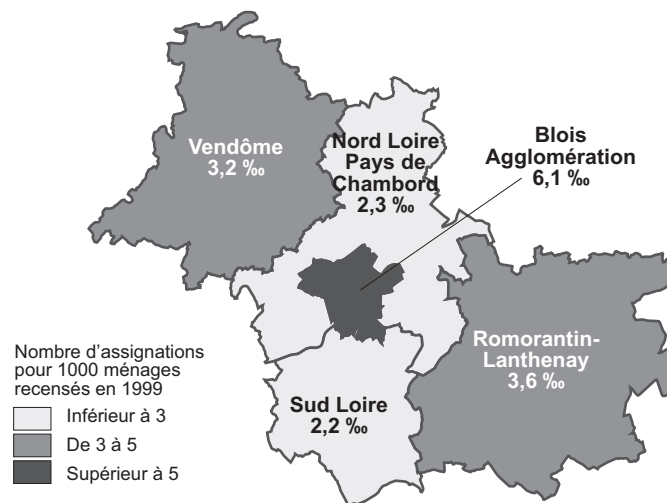
➤ L'évolution du nombre de courriers émanant des services préfectoraux relatifs aux assignations est contrariée selon les territoires et les années : **hausse dans l'agglomération blésoise**, et dans les UPAS Nord Loire et Vendôme en 2006, **baisse dans le sud** du département, sensible notamment en Romorantinois.

➤ **31 % des ménages** concernés par une assignation en référé n'ont pu bénéficier de l'intervention d'un travailleur social, 42 % au moment du commandement de quitter les lieux.

➤ Les assistantes sociales spécialisées sont intervenues suite à **169 demandes de réquisition** de la force publique ; le contact n'a pu être établi pour **36 ménages** (soit 21 %).

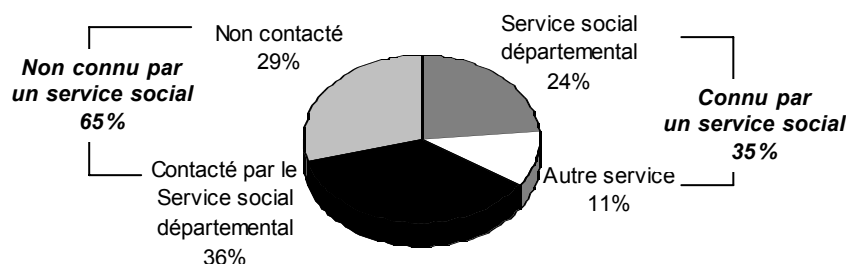
➤ Le nombre de prises de contact réalisées auprès de ménages non connus des différents services augmente chaque année (77 en 2006 contre respectivement 38 et 34 les années antérieures).

Nombre d'assignations en référé en 2006
pour 1 000 ménages recensés en 1999
(par Unité de Prévention et d'Action Sociale du Conseil Général)



D'après sources : Conseil Général (DGAAS) - INSEE (RGP 99)

Répartition des ménages assignés en référé
selon l'intervention des travailleurs sociaux



D'après source : Conseil Général (DGAAS)

Zoom sur des publics spécifiques

Les bénéficiaires du RMI

En 2006, 1 639 personnes sont entrées dans le dispositif RMI. Les informations relatives à leur situation de logement et leurs difficultés, le cas échéant, dans ce domaine ne sont disponibles que pour la moitié des entrants (824 personnes).

➤ En 2006, le statut d'occupation ou le type d'hébergement des personnes entrées dans le dispositif RMI est moins souvent renseigné qu'en 2005.

➤ En proportion, les entrants ayant un logement à leur nom (locataires ou propriétaires) sont moins nombreux. La **part des entrants hébergés chez un tiers augmente sensiblement**.

➤ **17 personnes** sont dans la **très grande précarité** (sans abri, habitation de fortune) contre 8 en 2005.

➤ La **part des personnes en situation de logement précaire** parmi les entrants apparaît **plus élevée à Romorantin** ainsi que dans **l'agglomération bloisise** (plus de 4 sur 10).

➤ A Blois, 13 personnes étaient sans abri ou dans un squat au moment de leur entrée dans le dispositif.

➤ **L'hébergement chez un proche est davantage développé en milieu rural**. Il concerne plus de 6 entrants sur 10 à Montoire-sur-le-Loir ou Bracieux, contre 3 sur 10 à Romorantin, un peu moins à Blois et seulement 2 sur 10 à Vendôme.

➤ En Sologne et dans la ville de Vendôme, la part d'entrants résidant dans le parc social est supérieure à celle observée dans le reste du département.

➤ **16 %** des nouveaux érémisses ne disposant pas d'un logement stable sont des **familles monoparentales ou des couples avec personnes à charge** (soit, comme en 2005, une cinquantaine de familles pour lesquelles la situation est connue).

➤ On peut souligner enfin une **plus forte proportion d'hommes seuls** dans cette situation (**55 %** contre 48 % en 2005) et parallèlement, une moindre part de femmes isolées (23 %).

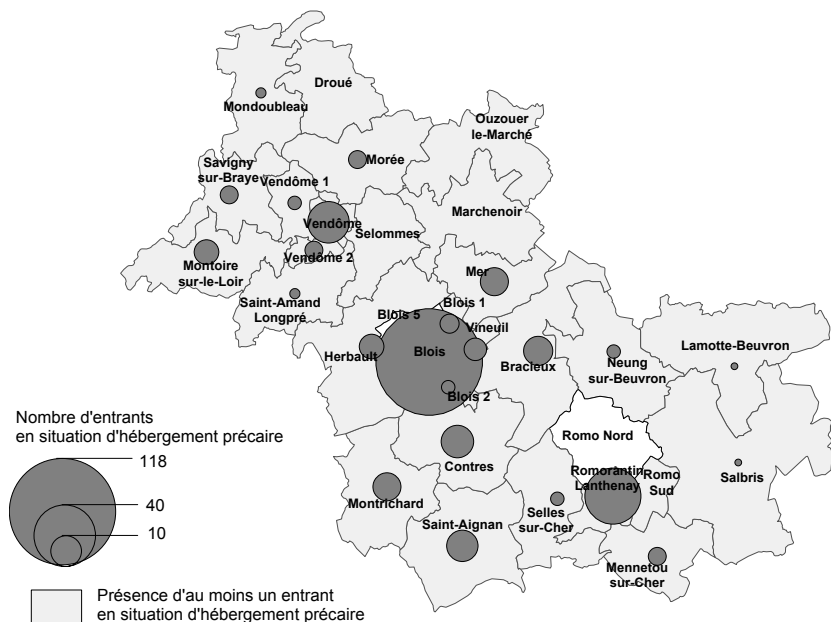
Les ménages entrés dans le dispositif RMI en 2006

Situation à l'entrée dans le dispositif

Statut d'occupation ou type d'hébergement	2005		2006	
	Nb de foyers	Part des entrants	Nb de foyers	Part des entrants
Locataire ou propriétaire	562	63,3 %	585	58,5 %
Accédant à la propriété	24	2,7 %	22	2,6 %
Hébergé chez des parents ou des amis	236	26,6 %	253	30,7 %
Centre d'hébergement (y c. d'urgence)	27	3,0 %	22	2,7 %
Locataire d'une chambre d'hôtel ou d'un meublé	6	0,7 %	3	0,4 %
Hébergement mobile	25	2,8 %	25	3,0 %
Habitation de fortune / sans abri	8	0,9 %	17	2,1 %
Total des entrants pour lesquels la situation de logement est connue	888	100 %	824	100 %

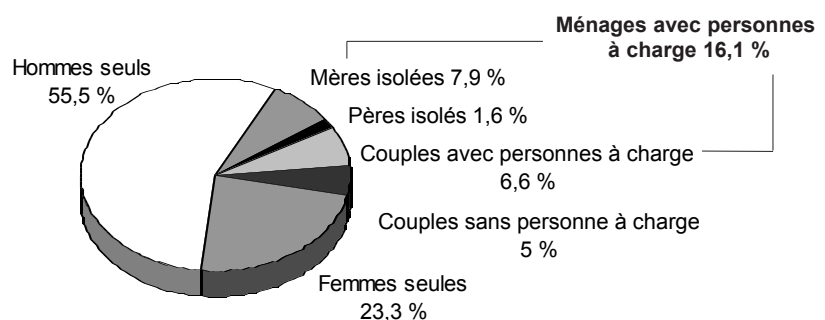
D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)

Nombre de ménages en situation précaire de logement entrés dans le dispositif RMI en 2006



D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)

Répartition des ménages en situation précaire de logement entrés dans le dispositif RMI en 2006 selon la situation familiale



D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)

➤ Parmi les entrants dans le dispositif RMI, moins de la moitié des jeunes de moins de 30 ans dispose d'un logement autonome.

➤ On enregistre une stabilité des situations des plus jeunes (moins de 26 ans) par rapport à 2005, alors que pour l'ensemble des classes d'âge supérieures, la situation au regard du logement paraît s'être dégradée. La part des personnes hébergées chez un tiers augmente de 5 à 6 points pour chacune des catégories.

➤ **138 entrants** dans le dispositif ont signalé rencontrer des **difficultés particulières dans le domaine du logement, soit 20 %** des personnes avec qui la question du logement a été abordée : **39 % parmi les personnes en situation très précaire**, 22 % parmi celles hébergées chez un proche, mais également 19 % des locataires du parc public et 16 % de ceux du parc privé et des propriétaires.

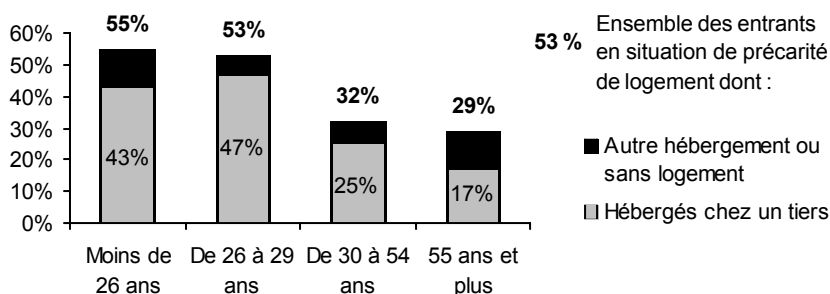
➤ Ces difficultés concernent le quart des entrants âgés de moins de 30 ans.

➤ En 2006, la part des entrants pour lesquels des difficultés dans ce domaine sont évoquées est peu élevée hors des trois principales villes.

➤ Le **nombre de nouvelles demandes** formulées dans le cadre de la MOUS RMI a retrouvé son niveau de 2004 (**80** fiches enregistrées).

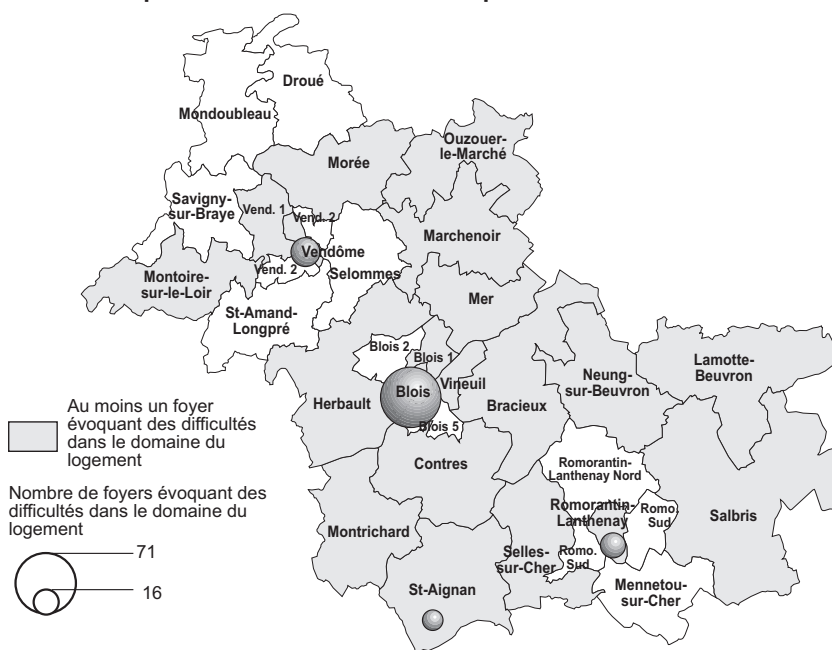
➤ Le nombre total de demandes se réduit fortement suite à l'amélioration de la procédure d'actualisation des dossiers (familles déjà relogées, ne donnant pas suite ou non bénéficiaires de l'API ou du RMI)

Part des ménages en situation précaire de logement par tranche d'âge des entrants dans le dispositif RMI en 2006



D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)

Nombre de ménages signalant des difficultés liées au logement parmi les entrants dans le dispositif RMI en 2006



D'après source : DGAAS du Conseil général (données Perceval)

Demandes des bénéficiaires du RMI ou de l'API formulées auprès du CDAHR-PACT dans le cadre de la MOUS

Evolution des demandes reçues dans l'année ou en cours de traitement

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de demandes en cours de traitement	203	224	174	- 22 %
Nombre de demandes formulées dans l'année	84	47	80	+ 70 %

Source : CDAHR-PACT de Loir-et-Cher

➤ La répartition des demandes par situation familiale est stable : 44 % sont des personnes seules, 37 % des familles monoparentales.

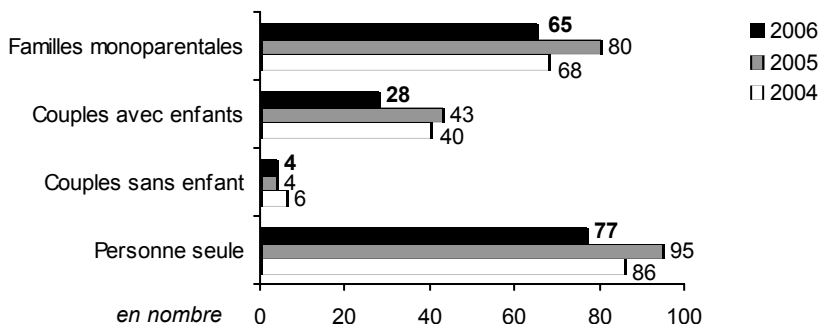
➤ Notons que **22 familles** recherchent un **logement d'assez grande taille** (présence de trois enfants ou plus).

➤ Plus de **la moitié des demandes** concerne la **ville de Blois** qui ne regroupe que 36 % des bénéficiaires du RMI. La demande sur Romorantin reste à un niveau relativement élevé (17 % pour 9 % des bénéficiaires du RMI).

➤ En 2006, 8 ménages ont été relogés en sous-location (parmi lesquels 3 familles monoparentales, 2 couples avec enfants et 4 personnes seules).

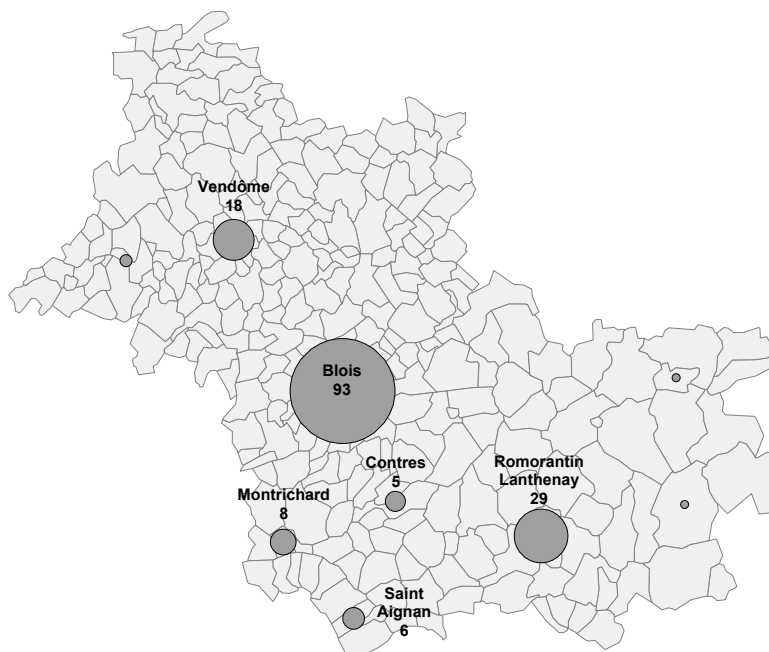
➤ **7 ménages** ont accédé à un **logement autonome**. Ce chiffre reste faible en raison de la **fragilité financière** mais aussi de l'état de **santé physique et psychique** des personnes.

Evolution de la composition familiale des demandeurs (demandes en cours)



D'après source : CDAHR-PACT de Loir-et-Cher

Localisation des principaux secteurs demandés par les familles en 2006



D'après source : CDAHR-PACT de Loir-et-Cher

Le public jeune

1 055 jeunes ont séjourné en FJT en 2006. Aucune comptabilisation n'est faite pour ceux rencontrant des difficultés particulières de logement. Néanmoins, plusieurs éléments permettent d'évaluer le nombre de résidents "fragiles"

➤ En 2006, le nombre de **jeunes entrés en FJT dans l'urgence ou après une rupture** familiale ou institutionnelle diminue légèrement (66 contre 74 en 2005).

➤ Le foyer Kennedy de Vendôme souligne un taux d'occupation toujours très élevé et l'impossibilité de satisfaire une partie des demandes.

➤ En 2006, **160 résidents** sont entrés faute de disposer d'autre solution, 84 ont été adressés par des institutionnels.

Les jeunes en difficulté accueillis en FJT

Principaux indicateurs relatifs aux jeunes en difficulté entrés en FJT

	2004	2005	2006
Nb de jeunes entrés en FJT dans l'urgence ou suite à une rupture familiale ou institutionnelle	74	74	66
Nb de jeunes demandeurs d'emploi au moment de leur admission	66	50	52
Nb de jeunes en situation de logement ou d'hébergement précaire avant leur admission (hors hébergement familial)	180	110	105
Nb de jeunes en situation de logement ou d'hébergement précaire à leur sortie (hors hébergement familial)	145*	128*	163
Nb de ruptures du contrat de résidence (expulsions)	29	22	37
Nb de jeunes quittant le foyer faute de ressources suffisantes	12	11	2

* hors FJT Kennedy

D'après sources : FJT de Blois, Romorantin, Clémenceau et Kennedy (Vendôme)

Globalement la **situation des jeunes entrés en FJT courant 2006** apparaît **plus favorable** qu'en 2005.

➤ Le FJT Kennedy de Vendôme et celui de Blois ont accueilli davantage de jeunes très diplômés (bac + 3 et plus). Parallèlement le nombre de **jeunes ne disposant d'aucun diplôme a chuté de 30 %**. Ils représentent 20 % des entrants en 2006 contre 27 % un an plus tôt.

➤ Le constat fait en 2005 d'une recrudescence de très jeunes résidents en situation d'échec scolaire n'est pas renouvelé. La part des entrants de moins de 20 ans (26 %) s'est réduite de 4 points en 2006.

➤ Le **niveau de ressources s'est élevé** en 2006. Plus de **45 %** restent **néanmoins en deçà du seuil de pauvreté** et 90, soit 18 % de l'ensemble des jeunes à l'entrée en FJT, disposent de moins de 300 euros par mois.

➤ **Un jeune entrant sur 10** est en situation de **recherche d'emploi** (une cinquantaine, comme en 2005). Par ailleurs, le nombre de jeunes bénéficiaires d'un contrat aidé augmente légèrement (19 pour 249 salariés).

➤ Le statut de logement à la sortie est connu pour 578 jeunes. **16 % d'entre eux retrouvent une situation précaire**, comme en 2005.

Les statistiques transmises par les différentes structures ne permettent pas d'indiquer avec précision la répartition par sexe et âge.

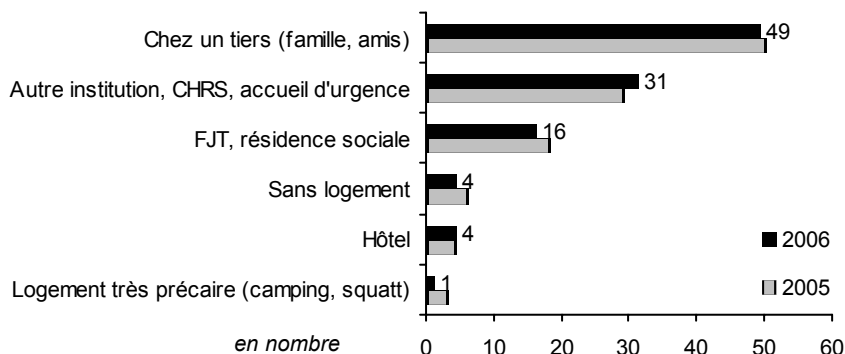
➤ **94 jeunes** de 18 à 25 ans ont été **accueillis en CHRS** en 2006.

➤ Contrairement aux années antérieures, les **jeunes femmes** ont été **plus nombreuses** que leurs homologues masculins à bénéficier d'un accueil en CHRS (56 % en 2006).

➤ Les **demandes d'admission** au CHRS du Limousin sont en **recul de 30 %**.

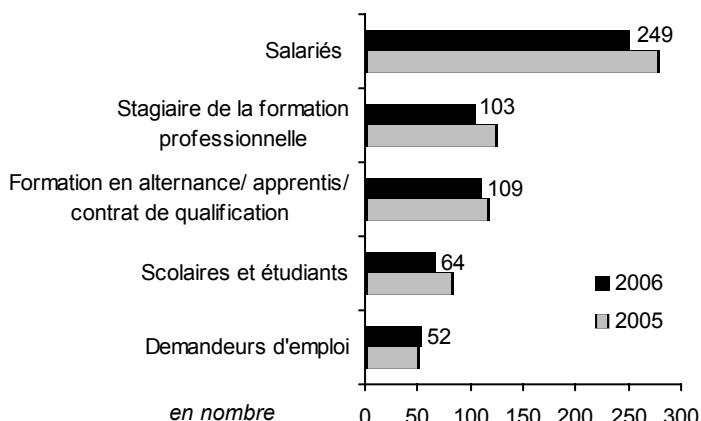
6. Les jeunes ont déjà été comptabilisés dans le chapitre consacré à l'accueil en CHRS. Il s'agit ici d'apporter un éclairage spécifique à cette catégorie de public en difficulté.

Dernier logement occupé avant l'entrée en FJT (pour ceux ne disposant pas d'un logement stable)



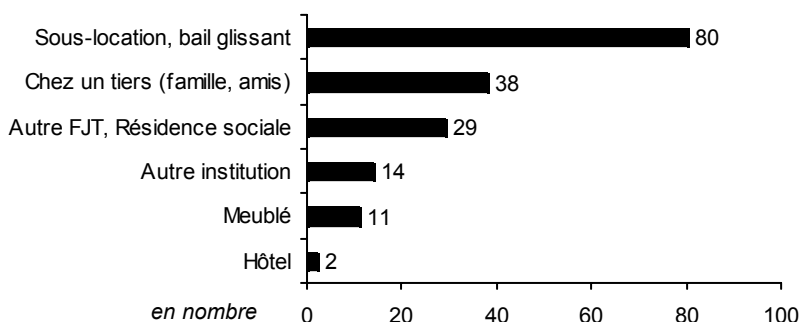
D'après sources : FJT

Situation à l'entrée en FJT en 2006



D'après sources : FJT

Lieu de destination à la sortie du FJT en 2006 (hors retour au domicile familial ou accès à un logement autonome)



D'après sources : FJT

Les jeunes en difficulté accueillis en CHRS⁶

Evolution du nombre de jeunes de moins de 26 ans accueillis en CHRS

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de jeunes accueillis	96*	110	94	- 15 %
Nombre de jeunes entrés en situation d'urgence	18	30	nd	nd

* Pour le Prieuré, information uniquement sur le nombre de jeunes entrés (sans comptabiliser les présents au 1er janvier)

Sources : CHRS

En 2006, 5 256 jeunes ont été suivis en Mission locale ou PAIO (chiffre stable par rapport à 2005)

Le nombre de jeunes pour lesquels le statut de logement est connu est très fluctuant d'une année à l'autre. Aucune évolution ne peut être calculée.

➤ **15 % des jeunes suivis** par la Mission Locale et les PAIO de Loir-et-Cher déclarent une situation de **logement précaire ou temporaire**. (près de 700 jeunes ayant indiqué leur situation).

➤ La répartition selon le statut de logement ou d'hébergement est stable.

➤ La PAIO de **Vendôme** confirme la tendance 2005 d'un **maintien** de plus en plus fréquent de **jeunes majeurs au domicile familial**, faute de situation d'emploi durable.

➤ Dans l'ensemble, les propositions de services liées au logement sont en nette augmentation.

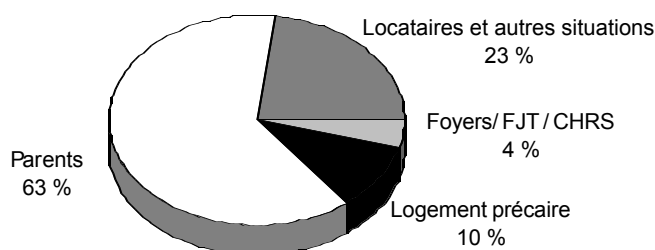
Les jeunes suivis par la Mission locale ou les PAIO

Nombre de jeunes en situation d'hébergement précaire ou temporaire accueillis en Mission locale ou PAIO

	2004	2005	2006
Nombre de jeunes en situation d'hébergement précaire	633	749	694
Part des situations précaires parmi les jeunes accueillis	13,4 %	14,3 %	14,5 %

Sources : Mission Locale - PAIO

Hébergement des jeunes accueillis en Mission locale ou PAIO en 2006



D'après sources : Mission Locale - PAIO

Les jeunes aidés par le FAJD

Evolution du nombre d'aides au logement accordées dans le cadre du FAJD

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de jeunes bénéficiaires d'une aide au logement	76	85	84	+ 1,2 %
Part des aides au logement dans le total des aides accordées	12,6 %	12,6 %	12,7 %	-

Sources : CCAS de Romorantin-Lanthenay, CIAS de Vendôme, DGAAS

FAJD : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

➤ 660 aides accordées aux jeunes par le FAJD en 2006. Les **aides** consacrées **au logement** restent proportionnellement stables depuis plusieurs années (13 % de l'ensemble) : **84 jeunes en ont bénéficié**.

➤ Le FAJD a notamment été mobilisé pour le règlement de loyers, cautions ou d'assurance habitation. Il a permis également dans certains cas d'apporter une solution en terme d'hébergement (entrée en FJT par exemple).

Les personnes âgées et personnes handicapées

Les personnes âgées et personnes handicapées constituent deux publics pour lesquels certains dispositifs d'amélioration ou d'adaptation de l'habitat sont communs. C'est pourquoi elles font l'objet d'un chapitre unique. Cependant, l'enregistrement de la demande et la mesure des besoins s'avèrent parfois très distincts.

Le plus souvent, les personnes ne sont pas repérables par rapport à leur situation de handicap. C'est pourquoi, il n'est pas toujours possible d'isoler leurs demandes. Les seuls éléments disponibles correspondent aux informations recueillies dans le cadre de dispositifs ou d'actions spécifiques mis en oeuvre à leur attention.

Le critère d'âge est pour sa part souvent indiqué dans les données collectées auprès des différents "fournisseurs de statistiques" mais l'habitude est de se limiter à une classe d'âge unique pour les personnes de 60 ou 65 ans et plus. L'exploitation des données disponibles n'est donc pas pleinement satisfaisante, la problématique logement n'apparaissant bien souvent qu'au delà de 75 ans.

➤ Le nombre de **personnes âgées en difficulté** rencontrées par le service social du Conseil général **s'accroît** chaque année (+ **16 % en 2006**).

➤ Un ménage rencontré sur 10 ne dispose pas d'un logement autonome, soit 52 ménages :

- 5 sont sans domicile fixe (aucun en 2005),
- 35 sont hébergés chez un tiers,
- 12 résidents en caravane.

Ces situations sont réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

➤ On peut souligner également une **hausse de la part des bénéficiaires d'une retraite** parmi l'ensemble des ménages en situation de logement précaire : 7 % en 2006 contre 5,7 % en 2005 et 3,9 % en 2004.

➤ On note parallèlement :

- **7 personnes de 60 ans et plus** accueillies à l'**abri de nuit de Blois** en 2006.
- **16 personnes de 60 ans et plus** (dont 4 de plus de 70 ans) ont sollicité auprès du **CIAS du Blaisois** une **aide financière** pour l'acquisition de mobilier, l'assurance habitation ou la caution. Elles étaient 26 en 2005.
- **24 personnes** ont déposé une demande **dans le cadre du contingent préfectoral** pour un **logement adapté** à leur handicap ou leur santé.

Les projets d'adaptation pour lesquels le CDAHR-PACT assure l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sont subventionnés en partie par l'ANAH. Les 53 dossiers notifiés en 2006 sont comptabilisés dans les 106 aides accordées par l'ANAH pour le maintien à domicile.

Les plafonds de ressources de l'ANAH sont majorés pour les personnes âgées et les personnes handicapées.

7. Personnes seules ou couples ayant 60 ans ou plus

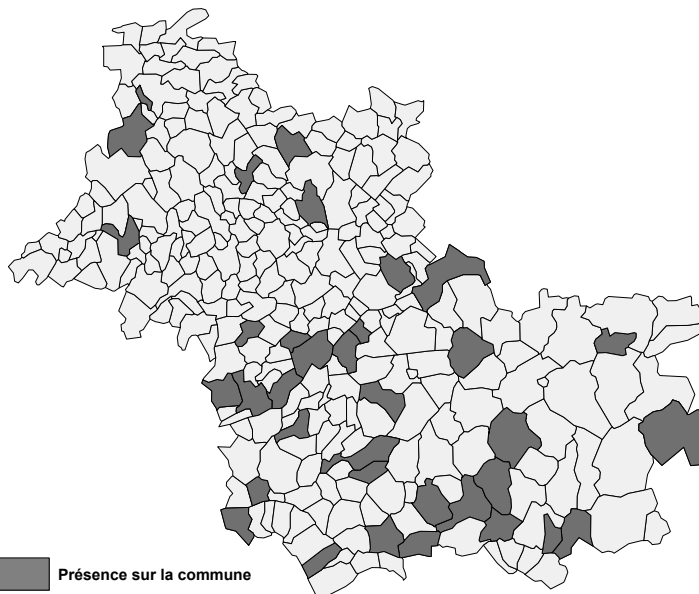
Les personnes âgées rencontrées par les services sociaux du département

Evolution du nombre de ménages de plus de 60 ans⁷ rencontrés par le service social du Conseil Général

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de ménages rencontrés	423	463	537	+ 16 %
Nombre de ménages ne disposant pas d'un logement stable	40	41	52	+ 27 %
Part de ménages rencontrés ne disposant pas d'un logement stable	9,5 %	8,9 %	9,7 %	+ 0,8

Source : Conseil Général (DGAAS)

Ménages de 60 ans ou plus en situation de logement précaire rencontrés par le service social du Conseil général en 2006



D'après source : Conseil général - DGAAS

Les aides aux propriétaires occupants

Nombre d'aides accordées aux propriétaires occupants par l'ANAH

Nombre d'aides accordées ...	2005	2006
... pour le maintien à domicile des personnes âgées	124	106
... pour l'adaptation au handicap	26	16

Source : Délégation ANAH du Loir-et-Cher

➤ 320 personnes âgées ou handicapées ont été reçues par le CDAHR-PACT en 2006, **89 ont ouvert un dossier d'aide**, notamment pour l'**adaptation des sanitaires** ou l'**accessibilité** de leur logement.

➤ Le tiers des dossiers concernent le Vendômois.

➤ Parmi les bénéficiaires :

- une seule personne en situation de handicap, non retraitée
- 35 personnes âgées de 70 à 80 ans, 23 de 80 à 90 ans et 2 de plus de 90 ans
- 50 personnes seules, 39 couples.

Des aides à l'adaptation de logements au vieillissement ou au handicap de leurs propriétaires peuvent être accordées par le Conseil général, sous conditions de ressources, aux personnes éligibles aux aides de l'ANAH. Le taux d'aide (de 10 %) est majoré pour les propriétaires dits "très sociaux" dont les ressources sont inférieures à 20 % des plafonds.

➤ Le nombre d'aides en complément de l'ANAH accordées par le Conseil général aux propriétaires dits "très sociaux" s'est réduit après une année de plus forte demande. **36 ménages** disposant de faibles ressources en ont bénéficié.

➤ Les aides se sont principalement concentrées autour de 8 pôles.

➤ Les travaux subventionnés concernent dans 3 cas sur 4 l'**adaptation de la salle de bains**, dans un cas sur 5 la mise en place de **volets roulants électriques**. Les travaux d'**accessibilité** (monte escaliers, plates-formes élévatoires, aménagements extérieurs) restent plus occasionnels.

L'ESVAD de l'Association des Paralysés de France s'est transformé en SAVS-SAMSAH (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) en février 2005. Très peu d'éléments chiffrés sont donc disponibles pour ce bilan.

Personnes accueillies dans le cadre de la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage du CDAHR-PACT

	2004	2005	2006
Nombre de dossiers ouverts	156	105	89
Nombre de dossiers notifiés concernant un projet d'adaptation		89	53
Nombre de dossiers notifiés concernant des travaux d'entretien ou d'amélioration		12	25*

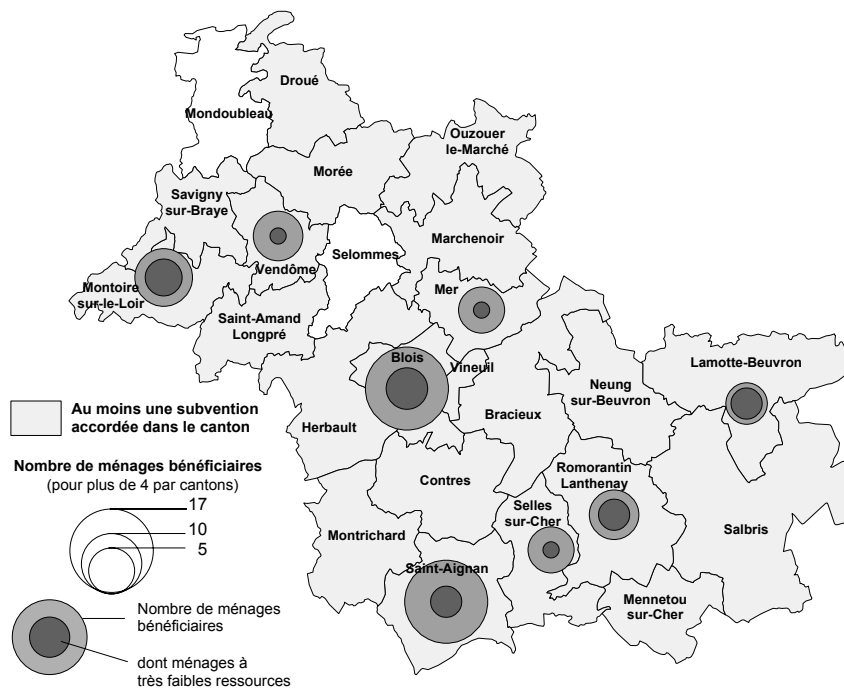
* 2 dossiers concernent l'adaptation et l'amélioration du logement
Source : CDAHR-PACT

Aides à l'adaptation de logements au vieillissement ou au handicap attribuées aux propriétaires occupants par le Conseil général

	2004	2005	2006	Evolution 06/05
Nombre de bénéficiaires	139	150	114	- 24 %
... dont propriétaires très sociaux de plus de 60 ans	46	59	31	- 47 %
... dont propriétaires très sociaux reconnus handicapés de moins de 60 ans	11	9	5	ns

Source : Conseil général - Service de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville

Répartition des aides à l'adaptation de logements attribuées aux propriétaires occupants par le Conseil Général en 2006



D'après source : Conseil général - Service de l'Aménagement du Territoire et de la Politique de la Ville

Les personnes suivies par le SAMSAH de l'APF

➤ Sur la période 2005-2006, le S.A.V.S-S.A.M.S.A.H a identifié et reçu **20 demandes de logement** : 19 concernent des personnes âgées de 20 à 60 ans et 1 de plus de 60 ans, toutes étant en situation de **handicap moteur**.

➤ 17 demandes émanent de personnes logées dans un **habitat dont l'adaptation n'est techniquement pas possible**, 2 de personnes en établissement en vue d'une sortie et 1 d'une personne sans domicile.

➤ Les demandeurs sont bénéficiaires soit de l'AAH, soit d'une pension d'invalidité.

Les demandeurs d'asile et les réfugiés

➤ **234 demandeurs d'asile** accueillis dans les 3 CADA en 2006. Les flux sont importants : 154 entrées, (dont 64 à Vendôme) et 65 sorties.

➤ **20 personnes** sorties ont bénéficié d'un **logement relais** géré par l'un des CADA.

➤ **Plus de 230 personnes** sont hébergées en moyenne **chaque mois** dans les 62 appartements gérés par le SADA. La durée de prise en charge augmente en 2006 (85 % en bénéficient plus de 9 mois). Le service enregistre 84 entrées pour 96 sorties.

➤ Les **recours aux chambres d'hôtel se raréfient** depuis l'ouverture du CADA de Vendôme : le SADA indique **22 bénéficiaires au 31/12/2006** contre 180 un an plus tôt.

➤ 26 personnes ou familles hébergées en FJT.

2006 : Création d'un CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) de **60 places à Vendôme**.

Mise en place d'un **Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile (SADA)** géré par l'ASL et accompagnement des réfugiés par l'AFD depuis mai 2005, puis création d'un service d'insertion et d'intégration des familles régularisées (janvier 2006) et structuration du Pôle Etranger de l'ASL (octobre 2006). Janv. 2007 : création du Service d'hébergement et d'accompagnement social suite à la fusion ASL / AFD

Rappel : Adoption le 31/12/2005 du **Plan départemental d'accueil et d'intégration des étrangers primo arrivants** et ouverture d'une plate-forme d'accueil à Orléans début 2006.

Fermeture de la Bienveillance (déc. 2005) ainsi que de l'Hôtel le Balladin.

Accueil des demandeurs d'asile et dispositifs mis en place pour les réfugiés en 2006

Structures et gestionnaires	date d'ouverture	Publics	Prestations et nb de places	Nb de personnes (<i>ménages</i>) hébergé(e)s	
				en 2005	en 2006
CADA de Blois France Terre d'Asile	avr. 2003	dem. asile	60 places centre éclaté	83	91
CADA de Romorantin et Salbris France Terre d'Asile	nov 2004	dem. asile dem. asile	60 places (dont 4 appartements à Salbris, 11 à Romorantin)	81	79
CADA de Vendôme France Terre d'Asile	avril. 2006	dem. asile	60 places centre éclaté	-	64
Service d'hébergement et d'accompagnement social A.F.D. (Astrolabe)	nov 2003	réfugiés ou régularisés	33 appartements (sous-location / bail glissant)	113 (33)	nd
Service d'Accueil d'urgence des demandeurs d'Asile (SADA) A.S.L. (le Prieuré)	2003	dem. asile dem. asile	62 appartements la Bienveillance Hôtel	257* (83) 20 (6) 89 (27)	288 - 78
CIAS de Blois		réfugiés	1 logement d'urgence	4 (1)	4 (1)
CCAS de Romorantin		dem. asile	1 appartement	nc	nc
CIAS de Vendôme		dem. asile	4 appartements	nc	4
FJT de Blois		dem. asile	10 places	51	28 (22)
FJT la Majo		dem. asile	chambres	(8)	(4)

* Nombre de personnes présentes en décembre
nc : non communiqué



Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher
1 avenue de la Butte - 41000 BLOIS - Tél : 02.54.42.39.72 • Fax : 02.54.42.42.02
E-mail : infos@observatoire41.com
Directeur de la publication : Alain QUILLOUT
Tirage : 100 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN 1625-4627
Réalisé avec le concours financier du Conseil Général
et de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

